VILLE DE PRIVAS

SERVICE DES ASSEMBLEES

Mairie de Privas
BP 612
07006 Privas Cedex
Tél. : 04 75 64 06 44
Fax : 04 75 64 83 34
privas.fr

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf, le onze février, à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de PRIVAS, légalement convoqué par Monsieur le Maire par courrier en date du 05 février 2019, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VALLA, Maire, en session ordinaire ;

Étaient présents :
M. VALLA, I. MASSEBEUF, H. ROUVIER, V. CHAIZE, R. RINCK, N. FILLET, MD ROCHE, F. CALTABIANO *(à partir de 19 h 50)*, F. SOUADIA, A. MAUSSE, C. MONOTE, C. VIGNE *(à partir de 18 h 45)*, F. COLOMBAN, H. BORNE, V. BRIELLE, J. GOUSTY, B. KHOUTSAVANH B. LOUCHE, MF LANOOTE, S. KHEDIM, JM BLANCHARD *(à partir de 18 h 45)*, Ch BATTAIN, , Ch GRANGIS

Etaient représentés :
Ch CROS ayant donné procuration à I. MASSEBEUF
Ch MARNAS ayant donné procuration à R. RINCK
L. GENOVESE ayant donné procuration à H. ROUVIER
Ch.E COMTE ayant donné procuration à MD ROCHE
L. BONY ayant donné procuration à Ch BATTAIN
F. CALTABIANO ayant donné procuration à H. BORNE (jusqu'à 19 h 50)
JM BLANCHARD ayant donné procuration à B. LOUCHE (jusqu'à 18 h 45)

Etaient excusées :
H. VINCENT
C. VIGNE (jusqu'à 18 h 45)

Lesquels formaient la majorité des membres en exercice exigée par l'article L2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est déclarée ouverte à 18 h 00.

La séance ayant été déclarée ouverte, il a procédé à la nomination du Secrétaire.
Jacques GOUSTY a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Après validation du compte rendu du 05 novembre 2018, le conseil municipal a procédé à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Ces formalités remplies,

Michel VALLA :
« Je voulais également d'ores et déjà vous présenter Célia SOTELO qui est la nouvelle chargée de communication.
Célia merci d'être présente. Elle vient du département de l'Eure. Elle remplace Sophie SABOT.
Nous allons passer aux rapports. »

◊ Rapport n° 2019/01/01 – Transfert de compétences et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche CAPCA.
Rapporteurs : Michel VALLA et Hervé ROUVIER

Hervé ROUVIER :
« Je voudrais simplement attirer l'attention sur le fait que concernant les 2 dernières compétences citées La mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques et l'animation et la concertation dans le domaine de la prévention du risque inondation et gestion et protection des ressources en eau, il s'agit (pour ceux qui suivent un peu ces dossiers), de ce qu'on appelle le GEMAPI. C'est souvent évoqué notamment dans les conseils communautaires.
C'est une compétence qui a été confiée par les lois de décentralisation en 2014/2015 et on peut dire que cette réforme concentre à l'échelle intercommunale des compétences précédemment morcelées. Je ferai remarquer que ce sont des compétences supplémentaires qui sont transmises à la communauté d'agglomération. Puisque le but est d'approuver la modification des statuts, j'attire votre attention sur le fait que lorsqu'on regarde dans le détail toutes les compétences transférées (qu'elles soient obligatoires, optionnelles ou supplémentaires), cela représente un certain nombre. On peut s'interroger finalement sur le fait que les communes ayant perdu toutes ces compétences perdent de nombreux pouvoirs de décisions. Je citerai quand même ce qui était indiqué dans la lettre du Président de la République (et d'ailleurs Monsieur le Maire a attiré l'attention dans son discours aux vœux le 26 janvier) qui disait ceci : La mise en œuvre accélérée de la réforme de l'intercommunalité sur certains territoires et l'application mécanique et parfois trop stricte de la Loi NOTRe ont pu être source de dysfonctionnement et de déception. Je n'irai pas jusque-là, ce sont les paroles du Président de la République, mais il est vrai que lorsqu'on observe toutes ces compétences transférées et que l'on regarde un peu dans le détail, cela va maintenant jusqu'à l'établissement et l'exploitation de mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communication, l'organisation de l'enseignement musical, la programmation de spectacles… Ce sont beaucoup de compétences transférées et effectivement on constate que beaucoup de choses se règlent aujourd'hui au niveau de l'intercommunauté. Voilà l'observation que je souhaitais faire. »

Michel VALLA :
« Tu as tout à fait raison Hervé de souligner cette question de transfert de compétences qui pose parfois un certain nombre de problèmes de part les bons usages et les habitudes que nous avions en matière notamment d'eau et d'assainissement.
Par le passé, des transferts de compétences ont eu du mal à se mettre en place, il faut donc espérer que ça aille plus vite parce qu'on voit bien que ça patine et que l'on a un peu de mal à s'habituer à ces nouvelles compétences au niveau intercommunal car les transferts génèrent des temps de réactions et énormément de débats. »

Christian GRANGIS :
« Je suis absolument de l'avis de Monsieur ROUVIER. Il est vrai que les communes petit à petit sont complétement dépouillées donc si même le Président s'en rend compte c'est déjà une bonne nouvelle. Je pense que ça va continuer. Malheureusement au fil du temps, vous serez propriétaire d'une commune où il n'y aura plus aucune compétence et ça je le déplore. Il est vrai que les habitants et notamment les Privadois sont très attachés à leur commune et à leur mairie, c'est la raison pour laquelle il faut défendre la Ville et freiner des 4 fers pour que ce transfert de compétences soit le plus lent possible avant qu'on puisse au contraire l'arrêter. Moi, ce que j'aurais souhaité, c'est que l'Etat, au lieu de faire ça, abonde dans le sens inverse et donne des capacités aux communes pour qu'elles vivent. Malheureusement on le voit de moins en moins. Je pense que nous, en tant qu'élus, il faut se battre pour le faire comprendre aux habitants, parce qu'ils ne le savent pas, les communes sont en train d'être dépouillées de toutes leurs compétences et bientôt il n'y aura plus que le panneau à l'entrée de la commune. C'est la raison pour laquelle je voterai contre. »

Chantal BATTAIN :
« Je suis tout à fait d'accord avec vous sauf que cela découle d'une loi que vous avez votée.
Nous, nous ne l'avons pas votée. »

Michel VALLA :
« Ce n'est pas une critique locale, ce n'est pas une critique sur un certain nombre de structures intercommunales, c'est une critique effectivement de fonds. »

Chantal BATTAIN :
« Vous faites partie d'un groupe politique qui a voté cette loi. »

Michel VALLA :
« Moi je ne fais pas partie d'un groupe politique du tout. Nous avons des sensibilités générales mais nous ne sommes pas là pour faire de la politique politicienne Madame BATTAIN. »

Chantal BATTAIN :
« Sur le plan national, vous l'avez votée. »

Michel VALLA :
« Mais on n'a rien voté du tout. »

Chantal BATTAIN :
« Et maintenant, c'est fait ! »

Michel VALLA :
« Vous voyez bien qu'il y a une distance entre ce qui se passe en haut et notre terrain. Est-ce que vous croyez que nous ne sommes pas capables de formuler des critiques et un certain nombre de conseils aussi. On le voit dans les faits. On ne va pas ouvrir un débat… »

Barnabé LOUCHE :
« En 2 mots sans rouvrir le débat éternel, on peut se plaindre de la vitesse de la mise en place de la CAPCA, mais il y a eu 3 Présidents (en tous cas plusieurs élections), mais surtout évidemment la création d'une histoire collective avec plusieurs dizaines de communes qui ne se sont jamais côtoyées auparavant. Cela nécessite de créer de la confiance, de poser les bases d'une histoire collective solide. Cela prend du temps et il n'y aurait rien eu de pire que la précipitation dans cette construction-là. Peut-être que les dernières années ont été un peu difficiles à certains moments mais je crois que les bases sont là, elles sont solides et j'espère que l'on construit un outil au service des citoyens. Personnellement j'en suis convaincu et j'espère qu'on ira même plus loin. »

Michel VALLA :
« En tous cas la pertinence des territoires, c'est une chose. On voit qu'elle n'est pas adaptée, c'est une certitude. Le transfert des compétences, c'est autre chose effectivement. »

A la majorité par 26 voix pour et 1 abstention (Ch GRANGIS), le Conseil Municipal a

- Approuvé le transfert des compétences suivantes à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche :

  - Coordination d'actions de sensibilisation et d'animation culturelles dans le cadre du dispositif "Education aux arts et à la culture".

  - Création, aménagement et entretien de la voie "Vallée de l'Ouvèze".

  - Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

  - Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

- Approuvé la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche annexés au rapport de présentation.

◊ Rapport n° 2019/01/02-1 – Association Olympique Centre Ardèche (OCA) : avance sur subvention de fonctionnement 2019.

Rapporteur : Nicolas FILLET

A l'unanimité par 27 voix pour, le Conseil Municipal a

- Accordé une avance sur subvention d'un montant de 7 000 € à l'association Olympique Centre Ardèche.

- Précisé que cette avance sera retranchée de la subvention annuelle de fonctionnaire qui pourra être accordée à ladite association dans le cadre du budget primitif 2019.

◊ Rapport n° 2019/01/02-2 – SCP Rugby : avance sur subvention de fonctionnement 2019.
Rapporteur : Nicolas FILLET
A l'unanimité par 27 voix pour, le Conseil Municipal a

- Accordé une avance sur subvention d'un montant de 10 000 € à l'association SCP Rugby.

- Précisé que cette avance sera retranchée de la subvention annuelle de fonctionnaire qui pourra être accordée à ladite association dans le cadre du budget primitif 2019.

◊ Rapport n° 2019/01/02-3 – Comité des Fêtes : avance sur subvention de fonctionnement 2019.
Rapporteur : Nicolas FILLET

Barnabé LOUCHE :
« Durant tout le mandat, nous avons demandé des grilles d'évaluation et des éléments pour l'attribution des subventions associatives. Nous sommes à un an de la fin de votre mandat, nous n'avons toujours pas ces éléments objectifs de suivi et d'évaluation. Nous aurions aimé, y compris aussi pour ces associations-là qui sont structurantes pour notre ville, que de vraies conventions pluriannuelles soient établies pour qu'elles puissent se projeter et construire un projet commun avec la Ville. On a essayé de faire passer un message tout au long du mandat, on n'y a pas réussi et on le déplore parce que c'est aussi un manque de transparence et de compréhension pour l'ensemble du milieu associatif. »

Michel VALLA :
« On peut ne pas être d'accord sur le fond. Mais un manque de transparence, je ne vois pas comment tu peux dire des choses pareilles parce qu'il n'y a pas d'obscurité dans le versement des subventions. »

Barnabé LOUCHE :
« Quand je parle de la transparence, il s'agit de définir les critères nécessaires pour établir le montant d'une subvention. De ce point de vue, on a eu de nombreux débats avec Nicolas FILLET. Il a, je pense, travaillé sur des bases qui n'ont pas forcément abouti. C'est un peu dommage car souvent les associations nous demandent pourquoi cette somme, pourquoi d'autres ont la même somme ou une somme différente ? A quel moment, et comment nivelle t'on ces subventions ? Nous n'avons jamais eu de réponse ou de débat concret sur ce sujet. »

Nicolas FILLET :
« Il faut encore un peu de patience, c'est prévu à la prochaine Commission sport. J'ai préparé un projet. On va en discuter tous ensemble pour voir si on peut continuer dans cette direction ou pas. J'espère que tu seras là. »

Michel VALLA :
« Parfait, merci. Nous allons passer au vote. »

A l'unanimité par 27 voix pour, le Conseil municipal a

- Accordé une avance sur subvention d'un montant de 4 000 € à l'association du Comité des Fêtes.

- Précisé que cette avance sera retranchée de la subvention annuelle de fonctionnaire qui pourra être accordée à ladite association dans le cadre du budget primitif 2019.

◊ Rapport n° 2019/01/03 – Action Cœur de Ville : Programme prévisionnel 2019.
Rapporteur : Michel VALLA

Michel VALLA :
« J'ajouterai que ce n'est pas moins de 3 M€ de travaux (hors centre aquatique) qui vont être entrepris sous maîtrise d'ouvrage communale pour l'année 2019 et d'ici la fin du mandat nous aurons mobilisé 5 M€ de subventions de la Région.
Le tableau en annexe retrace toutes ces actions et permet de voir arriver un certain nombre d'actions avec beaucoup plus de certitudes. Surtout, nous sommes rassurés par ces financements. »

Chantal BATTAIN :
« Tout d'abord nous constatons qu'il s'agit essentiellement d'études et la facture est déjà très lourde. On peut se demander si certaines sont pertinentes. De même pour certains projets : l'idée du chèque KDO, par exemple, me paraît une bonne idée mais sera-ce suffisant, compte-tenu de la gravité de la situation ? Quand on pense que, dès ce début d'année, 3 commerces quittent encore la rue de la République dont 2 pour s'installer sur la plaine du Lac, cela donne la mesure et l'urgence des projets qu'il faudrait mettre en œuvre pour sauver notre centre-ville. Alors, plutôt que raconter un énorme mensonge lors des

2 cérémonies des vœux au personnel et à la population en affirmant que vous avez relancé (je vous cite) le projet du quartier de l'église que l'équipe précédente avait laissé en jachère (je vous cite encore), la réalité étant que vous récoltez les fruits de leur travail (ce qui est la loi de la démocratie : une municipalité commence un chantier, c'est le suivant qui en récolte les fruits), mieux aurait valu entamer déjà ce même long et fastidieux travail pour un autre quartier.
En effet, comment préserver le commerce du centre-ville s'il n'y a plus d'habitants ? De même une réflexion approfondie aurait dû être menée sur l'équilibre à établir entre la zone du Lac et le centre-ville. Dans le nouveau PLU, en favorisant l'implantation d'habitations sur la zone du lac et en dispersant l'habitat, vous favorisez de ce fait l'implantation de commerces sur cette zone et videz le centre-ville… Si bien que le centre-ville ne deviendra bientôt plus qu'un lieu où l'on vient travailler dans les administrations (tant qu'il y en a !) avec des pizzerias ou petits restaurants ouverts seulement à midi, des parkings saturés sur cette période, nuisant un peu plus à son attractivité, mais où toute vie disparaît dès 17h30, après la résorption des bouchons. Il convient donc de le repeupler. Pour ce qui concerne le logement, vous êtes pourtant bien placé, Monsieur le Vice-président de la CAPCA au logement ! Et, avant de négocier avec les propriétaires des locaux vacants, il faudrait déjà lutter pour que les locaux ne deviennent pas vacants… et ne pas enlever le cinéma, par exemple.
Enfin les préconisations de ces études pourront-elles être concrètement mises en œuvre alors que la commune doit apporter 50 % du financement de ces projets ? L'argent désormais dépensé sur le centre aquatique laissait une marge de manœuvre beaucoup plus importante et la commune aurait pu recevoir davantage de subventions.
Pour terminer je constate que l'étude sur la mobilité, qui aurait dû être faite l'an dernier, n'est toujours pas lancée…
Globalement, c'est toujours la cohérence qui fait défaut dans vos projets : on appâte l'électeur avec du bling-bling mais on ne fait pas le travail de réflexion en profondeur nécessaire pour harmoniser des projets qui rendraient le centre- ville vraiment vivant et attractif.
En l'absence de réflexion approfondie sur une vision précise de ce que devra devenir Privas dans l'avenir, tout cela me paraît un peu comme un emplâtre sur une jambe de bois. »

Michel VALLA :
« Madame BATTAIN, s'il vous plaît, vous allez nous faire croire que vous ne comprenez pas mais vous comprenez très bien ce que l'on fait, vous voyez bien que le centre-ville a changé, vous voyez bien que ce programme dont vous dites être à l'origine quasiment, il était engagé en 2002 et les premières conventions d'OPAH-RU (Renouvellement Urbain) ont été signées en 2004. En 2006 vous avez repris. Qu'est ce qui a été fait depuis ? Vous avez juste fait un parking pour remplacer les ruines de l'hôpital. C'est tout. »

Chantal BATTAIN :
« Vous allez faire rire toute le monde. Vous savez très bien ce que ça implique ce genre de projet. »

Michel VALLA :
« Y'a-t-il eu des conventions passées par Ardèche Habitat ? Non, c'est nous qui les avons passées. »

Chantal BATTAIN :
« C'est un travail qui ne se voit pas, mais qui est long, fastidieux et l'équipe n'a pas arrêté. Oui il a fallu tout ce temps, c'est bien pour ça que vous auriez dû commencer tout de suite. »

Michel VALLA :
« Nous traiter de menteurs là-dessus, vous êtes indécente ! »

Chantal BATTAIN :
« Oui et sans vergogne. »

Michel VALLA :
« C'est de l'indécence.»

Chantal BATTAIN :
« Voyons ! Mais c'est vous qui êtes indécent Monsieur VALLA, puisque vous mentez. »

Michel VALLA :
« Chaque fois que vous prenez la parole c'est pour critiquer. Faites nous des propositions. Est-ce que vous êtes capable de faire des propositions ? »

Chantal BATTAIN :
« Vous verrez... »

Michel VALLA :
« Ecrivez-nous. Faites nous des propositions. »

Chantal BATTAIN :
« Je vous en fais là. Vous auriez dû les avoir avant ces idées. »

Michel VALLA :
« Comme d'habitude ce sont des critiques et ça irrite tout le monde. Vous nous faites perdre du temps. »

Chantal BATTAIN :
« Je suis désolée ! »

Marie-Françoise LANOOTE :
« J'espère que la suite de ce conseil municipal sera un peu plus calme. »

Michel VALLA :
« Vous n'avez pas l'habitude des débats. Parfois c'est beaucoup plus agité et c'est nécessaire, non ? »

Marie-Françoise LANOOTE :
« Que les débats soient agités oui, mais en respectant chacune des personnes. »

Michel VALLA :
« Merci beaucoup pour votre leçon. »

Marie-Françoise LANOOTE :
« Ce n'est pas une leçon, c'est un constat. J'espère que la fin du conseil se terminera mieux que ce qu'il a commencé. »

Michel VALLA :
« Mais écoutez ce qui se dit autour de vous. Vous savez très bien qu'il y a des choses qui ne sont pas supportables en terme de critiques, donc n'en rajoutez pas. »

Marie-Françoise LANOOTE :
« Systématiquement vous reportez la faute sur l'exécutif antérieur et dites que rien n'a été fait. Vous voulez que l'on ressorte le nombre de logements qui ont été refaits dans la rue Poireaux ? Dans tout le secteur ? Il y a eu effectivement un travail de longue haleine avant d'aboutir à la fin de l'OPAH-RU. Ce n'est pas pour ça que je prenais la parole. »

Michel VALLA :
« Vous vous souvenez qui a signé l'OPAH-RU ? Qui l'a mis en place ? »

Marie-Françoise LANOOTE :
« Tout à fait, il fallait le faire. Vous auriez été sur ce mandat-là, vous auriez fait la même chose. »

Michel VALLA :
« Oui mais cela n'a pas de rapport avec les investissements dont on parle. »

Marie-Françoise LANOOTE :
« Je vais revenir sur ce rapport là et notamment sur le tableau des actions. Vous le savez je suis très contente, comme vous, que l'on puisse émarger à un tel dispositif. C'est une chance pour nous et bien évidemment je voterai ce rapport pour que vous puissiez demander les subventions adéquates.
Par contre, 3 choses ont attiré mon attention :
- la 1ère au niveau du fonctionnement : en Gestion de projet - Mener à bien l'opération, je n'arrive pas à comprendre et je voudrais des explications. Vous avez une fiche F2 qui porte sur le recrutement d'un directeur de projet action Cœur de Ville pour 34 200 €. C'est très bien, c'est nécessaire, c'est même indispensable. Par contre, il y a 2 actions pour un total de 97 000 € (donc pratiquement 100 000 €) qui portent sur l'assistance au management de projet d'expertise. Si vous embauchez un directeur de projet je pense quand même qu'il a la carrure et les compétences pour manager un projet et qu'il a toutes les qualifications pour le faire. Avoir recours à des expertises systématiques de 5 jours, je comprends tout à fait que ce soit judicieux, par contre un Accompagnement de 40 jours sur 24 mois pour appuyer sur le management, alors qu'il y a eu une embauche de directeur, je trouve ça un peu redondant. Idem avec La mission de synthèse qui peut tout à fait être faite par un directeur.
- Le 2ème point concerne l'axe 3 Accessibilité - Mobilité, je n'ai vu nulle part (nous n'avons pas le détail fiche par fiche des actions), parler de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et notamment dans le prolongement de la commission communale d'accessibilité, qui n'a toujours pas été mise en place à ce jour. Je pense que c'est un oubli ou une erreur, je ne sais pas, mais on aurait pu profiter sur ce programme 2019, avec de larges subventions, pour mettre en route un travail concret d'accessibilité au titre de la loi sur l'accessibilité, pour pouvoir justement bénéficier de subventions.
- Enfin vous avez parlé d'un plan de 5 M€ au niveau de la Région et c'est très bien. Je pense que c'est pour 2019 et les années suivantes. Je n'ai pas trouvé, associées à ce tableau-là, vos projections (même si ce n'est pas détaillé, s'agissant de

projets). Nous n'avons aucune indication sur 2020, 2021 et les années suivantes, ce qui veut dire que : on a une première étape, on ne sait pas où vous voulez aller et on n'a pas l'intermédiaire. C'est très difficile de se situer et d'émettre un jugement sur quelque chose auquel nous n'avons pas participé. Nous n'avons pas été dans les réunions de concertations.
Vous disiez à Madame BATTAIN que vous n'aviez jamais reçu de proposition. Mais encore faut-il être au courant des dossiers et que vous nous mettiez à partie pour réfléchir dans des réunions de travail. Je pense que même si ce n'est pas de la politique de la Ville, ça aurait pu être travaillé ensemble. On aurait pu effectivement faire des propositions mais on ne peut pas vous les faire comme ça en disant Vous avez peut-être un dossier sous le coude sur tel thématique alors on va vous faire une proposition, non ce n'est pas logique.
En tous cas d'une part pour la gestion de projet et d'autre part sur l'accessibilité, j'aimerai des éclaircissements. »

Michel VALLA :
« Concernant le 1er point, ce n'est qu'une première série d'actions. Il est très difficile aujourd'hui de savoir ce que l'on va faire dans 3 ou 4 ans sur ces sujets-là. Il y a un comité de pilotage qui a l'avantage de réunir des gens qui ont des compétences dans ce domaine. On ne décide pas seul. Nous sommes en concertation permanente avec l'Etat, la Région et tous les services y compris ceux de la CAPCA. On avance au fur et à mesure avec les données que l'on peut afficher au cours de ces comités techniques.
Deuxièmement, s'agissant de la politique de la Ville, évidemment que l'on va associer des partenaires. D'ailleurs il y a des programmes qui vont être de concert. Vous allez le voir dans peu de temps puisque on travaille avec les services techniques sur l'aménagement (que vous avez souhaité) du mail de Lancelot de façon à être subventionné de façon confortable. Si c'est pour avoir 10 ou 20 %, ça ne vaut pas le coup. Là, on va dépasser facilement des subventionnements de l'ordre de 40 à 50 %. Ça se murit, nous sommes en train d'y travailler avec les services techniques, avec les services du Département également avec lesquels nous avons eu une réunion il y a environ une semaine. Vous avez des éléments concernant 2019 sur lesquels vous pouvez formuler des propositions. On ne peut pas entrer dans le détail, on ne peut pas associer davantage de personnes dans ces comités techniques. »

Isabelle MASSEBEUF :
« Je pense que les 5 millions évoqués font référence à l'ensemble des subventions que la Région s'est engagée à apporter à la Ville pour ses différents projets.
2 précisions concernant Cœur de Ville : la Région s'est prononcée très rapidement pour accompagner ce dispositif d'Etat. Des crédits régionaux nouveaux ont été mobilisés et une enveloppe pré fléchée a été établie pour la durée du dispositif de Cœur de Ville à hauteur de 1,8 M€ par commune. Nous avons reçu fin novembre Dominique DESPRAS, qui est venu signer le protocole Cœur de Ville, au titre de la Région avec la Ville de Privas. La Région n'avait pas souhaité être partie prenante de la 1ère convention officielle signée avec l'Etat, le Département et d'autres partenaires parce que la Région souhaitait avoir son autonomie totale sur les dossiers qu'elle retiendrait. Ceci dit, même s'il s'agit d'une collectivité qui n'a pas signé officiellement ce document, la Région a annoncé qu'elle mettrait 1,8 M€ pour chacune des communes retenues dans le cadre de ce dispositif. Ces 1,8 M€ seront versés au fil des projets qui seront soumis par les communes à la Région. Pour l'instant, il n'y a pas eu d'affectation officielle de la Région, mais en tous cas la Région subventionnera les dossiers qui correspondent à ses priorités et notamment l'attractivité, le développement économique, l'emploi, la mobilité… Le choix du soutien apporté aux dossiers se fera en fonction de ces critères là et ils devront être engagés avant le 31 décembre 2020.
En ce qui concerne la politique de la Ville, le Maire a fait référence à différents projets, notamment celui d'un skate park qui va être réalisé cette année. Depuis 2016 la Région a souhaité porter essentiellement ses efforts sur des projets d'investissements. Jusqu'à présent, il n'y avait pas eu de projets d'investissements concernant le quartier Nouvel Horizon, il y avait quelques dossiers à la marge, mais pas de vrais projets d'investissements. Désormais, il y en a un, celui du skate park où la Région s'engagera très fortement avec un financement de l'ordre de 80 %.
Voilà ce qui est prévu dans l'année. De toutes façons, en ce qui concerne les crédits régionaux, il n'y aura pas de programmation de la Région, les dossiers seront examinés au fil des demandes des communes bénéficiaires du dispositif Cœur de Ville. »

Souhila KHEDIM :
« L'association Cœur de Ville fait bien partie du comité de pilotage. On est d'accord ?
Tous ces projets vont-ils être présentés aux commerçants même ceux qui ne font pas partie de l'association Cœur de Ville ? »

Michel VALLA :
« L'interlocuteur c'est l'association Cœur de Ville. »

Souhila KHEDIM :
« Oui mais il y a des commerçants qui ne sont pas dans l'association mais qui aimeraient aussi être informés des projets qui vont être mis en place. »

Isabelle MASSEBEUF :
« Il y a effectivement les projets liés à l'opération Cœur de Ville pour lesquels l'Association des commerçants est concernée et siège au comité de pilotage.

Mais surtout il y a le FISAC, c'est un autre dispositif qui concerne tous les commerçants où siègent l'Association Cœur de Ville, les représentants des chambres consulaires et l'Etat avec qui le programme du FISAC a été bâti.
C'est aux commerçants de faire remonter leurs demandes soit par l'Association soit par le biais de leurs chambres consulaires. »

Souhila KHEDIM :
« Je voudrais juste savoir s'il ne serait pas possible d'organiser une réunion d'information aux commerçants et à la population parce que l'on se rend compte que les gens ne connaissent pas trop cette action Cœur de Ville. Il serait intéressant d'organiser une réunion publique pour informer d'abord du dispositif et du périmètre parce que beaucoup ne le connaisse pas (apparemment, il va jusqu'au quartier de la gare, mais quand on habite à côté on ne le sait pas non plus) et aussi de travailler conjointement avec les commerces qui ont, à mon avis, une réelle demande. »

Michel VALLA :
« Tu as raison. L'interlocuteur bien évidemment (on n'a pas le choix puisqu'il n'y a qu'une association), c'est l'association Privas Cœur de Ville. On l'associe pour d'autres sujets. L'association est partie prenante du FISAC depuis sa mise en place depuis 1 an mais le travail de préparation date de 2 ans. Tous les commerçants ne sont pas dans cette association, alors bien évidemment grâce à la CCI, ils sont informés.
Maintenant pour le Cœur de Ville, je pense qu'à un moment donné, il faut communiquer directement, faire des réunions publiques. Pourquoi pas ! Ce n'est pas compliqué. En effet, on connaît mal le contour et les limites géographiques et il est vrai qu'il a fallu négocier pour essayer de s'écarter un peu de l'hyper-centre. Au départ il s'agissait de l'hyper-centre et puis on s'en est écarté mais il a fallu justifier. »

Isabelle MASSEBEUF :
« Il faut savoir que le FISAC n'a pas le même périmètre que Cœur de Ville, il est plus restreint. Ce n'est pas le même type d'actions non plus. »

Christian GRANGIS :
« Je voterai aussi ce dispositif action Cœur de Ville, avec tout de même modération si je puis dire, parce qu'il est vrai que 5 M€ qui vont tomber dans les caisses de la Ville c'est très bien, mais on nous fait avaler en même temps la politique de la Ville, c'est un peu la carotte qui nous fait avaler le reste. Il faut en avoir confiance. J'espère que de votre côté vous freinerez des 4 fers pour la politique de la Ville… parce qu'on sait ce qu'il arrive après.
J'ai noté dans le journal, le Dauphiné, il est écrit à juste titre que Le principal point noir réside dans la trop grande vacance des commerces, ça on le sait, C'est davantage dû à la baisse du nombre d'habitants.
Moi je voudrais tirer la sonnette d'alarme : d'un côté je vois une politique d'investissements très ambitieuse et de l'autre côté je vois une baisse du nombre d'habitants qui continue. »

Michel VALLA :
« Non. »

Christian GRANGIS :
« Si j'ai les chiffres. C'est dans le journal. »

Michel VALLA :
« Mais non. Vous verrez au prochain recensement. »

Christian GRANGIS :
« J'ai les chiffres de l'année au 11/02/2019. »

Michel VALLA :
« Il y a des gens qui se basent sur des données de 2013 et 2014. »

Michel VALLA :
« Sur la vacance des logements, nous avons pris en flagrant délit un cabinet qui indiquait que 260 logements étaient vacants à Privas. Une étude a été réalisée avec les 4 premiers bailleurs sociaux à Privas (Ardèche Habitat, Sacoga, Adis et un 4ème un peu moins présent) et nous sommes parvenus au chiffre de 35 vacances de logements. Vous voyez !
Nous avions des chiffres complètement disproportionnés. C'est ahurissant, on ne parvient pas à connaître précisément les vacances, il faut réaliser directement une enquête pour apprendre cela.
Pour le nombre d'habitants, c'est pareil, vous verrez au prochain recensement. »

Christian GRANGIS :
« Ce ne sont pas les chiffres que j'ai sous les yeux. »

Michel VALLA :
« Nous avons des chiffres qui ne correspondent pas. On peut le prouver facilement. »

Christian GRANGIS :
« Ce n'est pas une critique pour critiquer. On n'en est pas là. Mais je ne voudrais pas que cette politique d'investissements se croise avec une déflation du nombre d'habitants parce que là ce serait terrible. J'alerte voilà. »

Michel VALLA :
« Si ces dispositifs Cœur de Ville ont été créés au niveau national, c'est qu'il y a des problèmes justement au moins dans ces 222 villes. »

Christian GRANGIIS :
« Vous êtes en train de m'expliquer que les habitants auront plutôt tendance à revenir et d'un autre côté moi je vois plutôt les commerces qui ferment. Je le vois, je le vis. »

Michel VALLA :
« Pourquoi vous ne voyez pas les commerces qui ouvrent ? Je peux vous citer la liste de ceux qui ont ouvert cette année à Privas et ceux qui vont ouvrir dans les prochains mois ? »

Christian GRANGIS :
« Je vais sur les sites immobiliers pour voir ce qui se vend et il y en a un certain nombre. C'est sûr ! »

Michel VALLA :
« C'est inévitable dans toutes les villes. Allez voir à Annonay ou Aubenas ce qui se passe ! »

Christian GRANGIS :
« Annonay, c'est la catastrophe. »

Michel VALLA :
« Le débat est intéressant évidemment. »

Christian GRANGIS :
« Ce n'est pas une critique, il ne faut pas le voir comme une critique. J'alerte, il me semble qu'il y a quand même peut être un souci. Vous dites que non ! Je l'espère. »

Michel VALLA :
« On ne peut pas vous le prouver tout de suite, mais on pourra vous le prouver au prochain recensement. »

Barnabé LOUCHE :
« Evidemment, je ne peux pas rejoindre les propos de Monsieur GRANGIS sur la politique de la Ville. Cette politique de la Ville aide les plus démunis et les plus fragiles de notre Ville. Elle aide les quartiers les plus en difficulté et elle rend plus attractive notre Ville. Il est extrêmement cohérent d'être à la fois dans une politique de la Ville sur des quartiers en souffrance et à la fois renforcer notre Cœur de Ville. C'est sûr, ce n'est pas votre électorat Monsieur Christian GRANGIS. »

Christian GRANGIS :
« Il n'est pas question de ça, pas du tout. »

Barnabé LOUCHE :
« Je ferai une petite remarque Monsieur le Maire sur le skate park. Lors des vœux au personnel, vous annonciez un skate park à 150 000 €, lors des vœux à la population le montant était passé à 200 000 €.
Quels sont les chiffres qui vont atterrir au budget parce que je sens un petit flottement. 200 000 €, ça fait un très beau skate park. Ce sera très bien pour les enfants et c'est vraiment génial. »

Isabelle MASSEBEUF :
« Il faudra dire merci à la Région aussi ! »

Barnabé LOUCHE :
« Merci à la Région, évidemment. C'est un beau projet.
Quelques remarques sur la liste de cette opération qui est importante pour notre Ville.
La 1ère remarque concerne les voies douces. Je vais interpeller à nouveau Roger RINCK. Je regrette mais c'est la même remarque que lors du précédent Conseil Municipal, c'est-à-dire que l'on a plusieurs lignes de financement sur les modes doux. Je lis par exemple l'axe C, Développer les modes doux, cheminement piétons, requalification de l'avenue du Champs de Mars, réfection de la descente de Chomérac, développer les modes doux et le cheminement

piétonnier, on a au Montoulon Développer le mode doux et le cheminement piétonnier, c'est très bien. Encore une fois, nous souhaiterions avoir un vrai plan au niveau de la Ville sur les flux piétonniers, sur les modes doux dans notre Ville. Du coup on voit des petits bouts apparaître mais on ne comprend pas la logique de tout cela. Il n'y a pas de vision globale au niveau de notre Ville. C'est vraiment cela que l'on déplore depuis le début de votre mandat. Des opportunités, mais pas de vision.

La 2ème remarque porte sur les locaux vacants. Je me réjouis du travail à faire sur les locaux vacants pour les commerçants, c'était également un des axes de notre programme en 2014. Tout ce qui peut être fait pour remplir ces locaux (il y en a encore beaucoup trop dans notre Ville)… Je rejoins Monsieur GRANGIS, aujourd'hui je ne cesse de voir des locaux vacants dans notre cœur de Ville, il y a un turn over, il y a des commerçants qui s'installent et d'autres qui arrêtent. C'est la vie des commerces. Tout ce qui peut être fait avec la CCI, avec l'agglomération, avec les différentes chambres, avec évidemment l'association des commerçants est un plus pour notre Ville.

Enfin, c'est la première fois que je vois l'Ilot du Clos, comme un vrai projet de rénovation. Je le dis à titre personnel, c'est vrai que j'habite cette place, cette place est en souffrance depuis très longtemps, c'est une place qui se situe à 10 ou 15 mètres du centre-ville et pourtant elle est en souffrance, elle est aussi très très sale, c'est malheureux, c'est triste, pourtant elle est très utilisée par les Privadois. Si on peut l'embellir, je crois que c'est un vrai plus pour notre centre-ville, autour de notre médiathèque mais aussi une liaison entre différentes rues de notre Cœur de Ville. Je me réjouis que la place Ilot du Clos puisse être mise en valeur dans les prochains mois.

Dans les frustrations, parce que là aussi, on est mis devant le fait accompli d'un certain nombre de listes encore une fois sans comprendre la vision globale de projets. Nous avions déjà évoqué la possibilité de faire des halles dans notre ville, et alors que l'on peut peut-être solliciter des financements d'études (Etat-Région), on aurait pu aussi réfléchir à la possibilité de construire des halles pour renforcer notre marché dans les périodes estivales ou même hivernales. Ce projet aurait pu être présent dans le document, il ne l'est pas. Je pense que ce genre de projet doit aussi permettre de renforcer notre Ville. Voilà une proposition, Monsieur le Maire, qui aurait pu être présente, si nous avions été sollicités. »

Isabelle MASSEBEUF :

« Pour parler du commerce, je voudrais apporter une nuance importante notamment pour les commerçants du centre-ville. Certes il y a des vitrines fermées, on va prendre des initiatives nouvelles et différentes pour essayer de leur permettre de leur donner une nouvelle vie commerciale. Sachez que c'est difficile comme je l'ai dit déjà, il y a des locaux qui ne sont pas forcément aujourd'hui adaptés aux nouvelles attentes du commerce, de part leur faible taille… c'est la raison pour laquelle l'opération Cœur de Ville peut permettre justement de regrouper des cellules commerciales et voir comment faire pour les constituer afin qu'elles correspondent mieux aux demandes d'activité actuelle. Nous sommes confrontés ces dernières semaines à un problème national qui est la difficulté des commerçants et des artisans à faire reprendre leur activité. Aujourd'hui des commerces ferment faute de repreneurs. Nous avons des exemples à Privas (cas l'année dernière et ce début d'année de 2 commerces qui fonctionnaient très bien avec un salarié), ce sont des commerces qui ont suffisamment de volume, de chiffre d'affaires pour pouvoir employer 2 personnes, et actuellement, comme l'a souligné Monsieur GRANGIS, il y a effectivement un turn over. Le message que nous voulons faire passer à ces commerçants qui souhaitent cesser leur activité (pour prendre une retraite bien méritée), c'est de préparer le plus longtemps possible à l'avance leur succession. Je le répète, certains ont été amenés à fermer non pas pour des raisons économiques, non pas par manque de clients dans notre centre-ville mais parce qu'il n'y avait pas de repreneur. La reprise d'un commerce est certes difficile, il faut racheter le stock, il faut racheter le fonds, c'est un gros investissement. Si la mairie est alertée en amont et avec les chambres consulaires, il est plus facile d'y travailler, de mobiliser des dispositifs spécifiques… Une fois qu'un commerce est fermé on sait qu'il est encore plus difficile de le faire ré-ouvrir.

Si j'ai un message à faire passer ce soir, c'est celui-là. »

Michel VALLA :

« Isabelle a raison. Pourtant je peux vous dire que ce que l'on déploie en terme d'énergie et de moyens n'est pas ordinaire. L'action Cœur de Ville va l'établir. Mais avant l'action Cœur de Ville, on peut vous faire la liste des commerces qui ont été aidés pour leurs investissements d'installation ou d'amélioration, de confortation ou d'implantation. Ce n'est pas neutre, ce sont des coûts de pouce qui comptent et je pense qu'il faut aussi les cumuler à des aides diverses y compris de la CAPCA pour que ces commerçants puissent réussir leur implantation ou leur poursuite d'activité. Ce n'est jamais très simple. Il est vrai que souvent la conformation des locaux n'est plus du tout adaptée et nécessite de gros travaux ou certains sont tentés d'aller en zone commerciale car il y a moins de problème de stationnement et d'accès.

S'agissant des problématiques de saletés, nous avons pris une disposition pour mettre en place un système de PV délivrés par la Police pour les problèmes de déjections canines. On commence à voir des améliorations mais nous sommes encore loin du compte. C'est surtout le dimanche, parce que tous les autres jours il y a du nettoyage matin et soir. C'est un problème de civisme majeur qui faut arriver à combattre.

Concernant la halle couverte, nous y sommes en plein. Aujourd'hui je pense que la prochaine opération sera une étude pour l'implantation d'une halle couverte. On l'appelle de nos vœux depuis longtemps, mais la mise en place ne se fait pas facilement, il faut définir des zones, il faut définir des candidats, il faut voir le bienfondé de cette implantation bien sûr, mais la vision elle est là, il ne faut pas t'inquiéter Barnabé. Nous l'avons à l'esprit. »

Christian GRANGIS :
« Pour moi, par cette opération en direction des commerces, c'est les tenir en perfusion. J'aurai tellement voulu que ce petit commerce ait la possibilité de vivre de lui-même, que l'on ne soit pas tout le temps obligé de donner 2 sous pour refaire la façade ! Malheureusement, ça fait 30 ans que je ne le vois pas et ça continue. Je ne vois pas d'effets avec lesquels le commerce repartirait. Je le vois sombrer au fil des années, toujours un peu plus.
Je suis d'accord pour les halles. Pour moi, plus il y aura de commerces, plus il y aura de commerçants, plus il y aura des gens à leur compte, et plus je serais content. Malheureusement, je ne vois pas le bout du bout. A chaque fois qu'on me dit que ça va mieux moi j'ai plutôt tendance à penser que c'est pire. »

Michel VALLA :
« Tout dépend de l'idée qu'on se fait de la chose par rapport au point de vue où l'on se place, on est bien d'accord ! »

Christian GRANGIS :
« J'ai été commerçant, donc j'y étais au bon endroit. »

Michel VALLA :
« Il faut observer, aller observer sur place. »

Christian GRANGIS :
« Je rentre dans les commerces. A l'avance je peux vous dire celui qui va tenir et celui qui ne va pas tenir. A l'avance, je le sais, je le vois. »

Michel VALLA :
« C'est ce que disait Isabelle tout à l'heure. Il faut anticiper c'est évident. Mais est-ce uniquement de notre ressort ? »

Christian GRANGIS :
« Non. Nous sommes d'accord. »

Michel VALLA :
« C'est aussi du ressort de l'Etat, de la CAPCA, du Département. C'est du ressort de tous. »

Christian GRANGIS :
« Nous sommes d'accord. Je ne jette pas la pierre, mais le problème, on ne peut le régler qu'avec la subvention. C'est votre seule manœuvre, je le sais et je ne critique pas ça. Mais il y a un moment où c'est de l'argent public et l'argent public, il est pris aussi dans la poche des commerçants qui se financent eux-mêmes. »

Michel VALLA :
« Très bien, nous sommes d'accord je pense qu'il faut effectivement mettre l'accent sur ces sujets. »

Christian GRANGIS :
« Concernant la piste de skateboard, j'ai vu ça dans d'autres communes et notamment à Rive de Gier où la piste de skateboard, faite avec l'argent public, a été cassée 1 an après. Donc j'alerte. Oui c'est ça la politique de la Ville, ça part d'un bon sentiment et ça finit toujours mal, la Cour des Comptes le révèle, 40 ans que la politique de la Ville est mise en place et elle n'a jamais réussi. La preuve est que l'on met toujours plus d'argent. Pour moi, ce n'est pas la bonne solution. »

Marie-Françoise LANOOTE :
« Je ne répondrai pas sur le fond parce que je suis scandalisée et je me dis que ça ne vaut même pas la peine d'une réponse. »

Christian GRANGIS :
« C'est un fait. »

Marie-Françoise LANOOTE :
« Je donne juste un exemple. Allez voir à Alissas, il y a beaucoup de jeunes de Privas qui vont au parc d'Alissas faire du skateboard etc… et ce n'est pas dégradé. »

Christian GRANGIS :
« Tant mieux. »

Marie-Françoise LANOOTE :
« Donc quand on veut, on peut. »

Christian GRANGIS :
« Tant mieux. J'ai vu autre chose aussi. Je l'ai vu. »

Vincent LE BRAS (Directeur Général des Services) :
« Pour revenir à l'accompagnement du Directeur de projet proposé par la Caisse des Dépôts et Conciliation, je vous informe que, comme vous pouvez le voir dans le tableau, il est financé à 100 % par la Caisse des Dépôts. C'est donc une opportunité que nous avons jugée intéressante par rapport au diagnostic qui est accompagné par un bureau d'études expressément mandaté par la Caisse des Dépôts. »

Michel VALLA :
« Nous allons voter. »

A la majorité par 26 voix pour et 2 abstentions (Ch BATTAIN et L. BONY), le Conseil Municipal a

- Approuvé le programme prévisionnel d'actions 2019 listé annexe 1 du rapport de présentation.

- Autorisé Monsieur le Maire à signer les fiches actions correspondantes.
- Autorisé Monsieur le Maire à signer les avenants des fiches actions 2018 selon les modifications listées en annexe 2 du rapport de présentation.

- Autorisé Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des financeurs Action Cœur de Ville : le Département, la Caisse des Dépôts, Action Logement et l'ANAH.

- Autorisé Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions pour l'année 2019 auprès de la Région sur l'opération « plan global de développement des cheminements piétonniers et continuités piétonnes » à hauteur de 200 000 € :

- 120 000 € pour le site de l'ancienne Gare ;
- 80 000 € pour l'avenue du Champ de Mars.

- Autorisé Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions d'investissement pour l'année 2019 auprès de l'Etat (DETR/DSIL) :

- sur l'opération Ilot du Clos à hauteur de 80 % ;
- sur l'opération Montoulon à hauteur de 80 %.

◊ Rapport n° 2019/01/04 – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 : Demande d'aides financières.

Rapporteur : Hervé ROUVIER

Chantal BATTAIN :
« Je suppose que le PPMS Attentat concerne les écoles. Que recouvre la coquette somme de 40 000 € ? »

Roger RINCK :
« Il y a eu une demande pour poser des films sur les vitrages, des films opaques pour ne pas voir à l'intérieur. Soit on change les vitres et on installe des vitres spéciales, soit on met des films dessus pour ne pas voir à l'intérieur. »

Michel VALLA :
« Vitrage en rez de chaussée pour ne pas voir les enfants et alarme. »

Hervé ROUVIER :
« Ce n'est pas une obligation, ce sont des préconisations qui ont été faites et la commune choisit de faire un minimum pour aller dans ce sens. »

Marie-Françoise LANOOTE :
« Ce ne sont pas des verres de sécurité ? »

Vincent LE BRAS :
« Non, simplement un film qui empêche un agresseur potentiel de voir dans la classe. »

Marie-Dominique ROCHE :
« C'est surtout pour permettre que les enfants ne soient pas vus en cas d'évacuation. Les filtres permettent de voir de l'intérieur vers l'extérieur mais pas de l'extérieur à l'intérieur. »

Michel VALLA :
« Nous allons passer au vote. »

A l'unanimité par 28 voix pour, le Conseil Municipal a

- Sollicité, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2019, l'attribution d'une aide financière de l'Etat pour les opérations suivantes :

  - **Priorité 1 : Remplacement d'huisseries dans les groupes scolaires Clotilde Habozit et Rosa Parks.**
  - **Priorité 2 : Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) Attentat.**
  - **Priorité 3 : Réfection toiture de l'Eglise.**

Le plan de financement de ces investissements pourrait donc être :

1 - Remplacement d'huisseries dans les groupes scolaires Clotilde Habozit et Rosa Parks.

Subvention DETR sollicitée (20 %)	37 000.00 €
Subvention SDE 07	46 000.00 €
Subvention Département	20 000.00 € *(10 000 € par bâtiment)*
Fonds propres de la Commune	82 000.00 €
Montant de l'opération € HT :	**185 000.00 €**

2 - Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) Attentat.

Subvention DETR (40 %)	15 800.00 €
Fonds propres de la Commune	23 700.00 €
Montant de l'opération € HT	**39 500.00 €**

3 - Réfection de la toiture de l'Eglise :

Subvention DETR sollicitée (40 %)	136 000.00 €
Fonds propres de la Commune	204 000.00 €
Montant de l'opération € HT : . Travaux : . Mission maîtrise d'œuvre :	**340 000.00 €** 310 000.00 € 30 000.00 €

- Autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers et à en assurer l'exécution.

◊ Rapport n° 2019/01/05 – Remplacement d'huisseries dans les groupes scolaires Clotilde Habozit et Rosa Parks : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche.
Rapporteur : Marie-Dominique ROCHE

Chantal BATTAIN :
« Je voulais simplement remercier pour les renseignements que j'avais demandés et qui m'ont été fournis. »

Michel VALLA :
« Merci Madame BATTAIN. Nous allons voter. »

A l'unanimité par 28 voix pour, le Conseil Municipal a

- Sollicité une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche au titre du dispositif « PASS TERRITOIRES 2019 » en vue du remplacement d'huisseries dans les groupes scolaires Clotilde Habozit et Rosa Parks, étant précisé que ces investissements sont également soutenus par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche dans le cadre de l'adhésion de la Commune au dispositif « Maîtrise des Dépenses en Energie et Energie Renouvelable ».

- Autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et à en assurer l'exécution.

◊ Rapport n° 2019/01/06 – Travaux pour l'entretien et la création de voiries à exécuter pour le compte de la Commune de Privas. Signature d'un accord-cadre de travaux à bons de commande selon une procédure adaptée.

Rapporteur : Hervé ROUVIER

Chantal BATTAIN :
« Pas de souci particulier pour ce rapport précis mais une réflexion plus générale sur les critères d'attribution des marchés. Sur la valeur technique je constate que 6 points sont attribués à la démarche environnementale de l'entreprise, ce qui est rassurant, encore que les prestations décrites restent très floues. Mais il me paraît opportun d'introduire des critères à caractère social. Et je pense, en disant cela, au chantier de notre fameux centre aquatique. En effet, en passant près de ce chantier le dimanche 20 janvier à 15 h, quelle n'a pas été ma surprise de constater que des ouvriers travaillaient sur le toit de la piscine. Monsieur le Maire, je pense bien que ce n'est pas vous qui avez directement donné l'ordre à ces ouvriers de travailler le dimanche après-midi mais il y a bien un problème avec l'entreprise avec laquelle a été passé le marché. Soit vous avez négligé les critères à caractère social, soit les critères sur les délais à tenir par cette entreprise la contraignent à faire travailler ses employés le dimanche. Ne reste qu'à espérer que le code du travail soit respecté… »

Michel VALLA :
« Les entreprises travaillent et sont susceptibles de travailler même tard le soir et faire des heures supplémentaires. »

Roger RINCK :
« Ils sont payés quand même. »

Chantal BATTAIN :
« Je l'espère. Ce sont sur les critères que je m'interroge. C'est-à-dire quand une commune demande à une entreprise un travail, il y a aussi des critères à caractère social. »

Vincent LE BRAS :
« Je peux également compléter les propos qui viennent d'être tenus sur le fait que le Conseil Départemental de l'Ardèche le mois dernier a voté une première tranche de subvention de 300 000 € et ils ont rajouté 15 000 € en regard des clauses sociales qui ont été insérées dans le marché initial souscrit par la commune. »

Chantal BATTAIN :
« Par rapport à quel chantier ? »

Isabelle MASSEBEUF :
« Le centre aquatique ! »

Vincent LE BRAS :
« Oui, le centre aquatique. Nous avons eu une subvention de 315 000 € (au lieu de 300 000 €) pour la 1ère tranche et nous aurons une 2nde tranche dans le courant de l'année. Voilà c'est juste pour vous dire qu'il y a bien eu des clauses sociales insérées dans le marché. »

Chantal BATTAIN :
« Sont-elles respectées dans ce cas ? Travailler un dimanche après-midi pour un centre aquatique…. Excusez-moi mais à moins de revenir au temps de l'esclavage ! »

Véronique CHAIZE :
« Il existe des lois pour les journées travaillées. »

Chantal BATTAIN :
« S'il s'agissait d'une chose nécessaire, je comprendrais. Mais pour un centre aquatique, il y a un problème ! »

Michel VALLA :
« Rassurez-vous, il y a des compensations s'ils travaillent le dimanche Madame BATTAIN.
Il faut qu'il y ait une continuité. Vous avez entendu lors de la visite qu'il y avait à peu près 40 personnes qui travaillaient là-bas de façon permanente (du lundi matin souvent au samedi soir et parfois au dimanche). Nous ne sommes pas là pour surveiller en détail.
Nous allons voter le rapport des travaux pour l'entretien de la voirie. »

A l'unanimité par 28 voix pour, le Conseil Municipal a

- Autorisé Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre de travaux à bons de commande pour une durée de 4 ans à compter de sa notification, avec la SAS COLAS RHONE-ALPES – Zone Industrielle – 07250 LE POUZIN – pour un montant maximum pour la durée du marché de 3 500 000 € HT.

◊ Rapport n° 2019/01/07 – Demande d'aide au loyer pour accompagner l'installation de nouveaux médecins libéraux.
Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF

Christian GRANGIS :
« Après avoir aidé le commerce local par subvention, je m'aperçois que l'on aide maintenant les médecins par subvention. À qui le tour ? »

Michel VALLA :
« Ça devient un usage presque maintenant. »

Souhila KHEDIM :
« Il y a quand même une forte demande de médecins au centre-ville de Privas. On le constate quand on fait la demande pour un nouveau malade qui a besoin d'un médecin traitant. C'est très compliqué. Aider ces médecins à s'installer, je ne vois pas pourquoi l'argent public ne pourrait pas servir à ça, bien au contraire. »

Christian GRANGIS :
« À qui le tour ? »

Souhila KHEDIM :
« C'est à nous élus de voir... »

Christian GRANGIS :
« Les pharmaciens ? »

Barnabé LOUCHE :
« C'est problématique. Il faut aider l'installation, on a besoin d'être attractif et aujourd'hui il faut attirer les médecins parce qu'il n'y en a pas assez et l'Hôpital joue le rôle des médecins. C'est une réalité. Il faut installer des médecins en ville.
Maintenant, on met le doigt dans un engrenage et je l'ai dit au précédent conseil, je ne sais pas jusqu'où on va aller parce que si demain les villes, les villages aux alentours proposent une subvention supérieure à la nôtre, que faudra t-il faire ? Continuer d'augmenter ? C'est encore difficile à évaluer mais les communes les plus riches pourront proposer des soutiens et seront encore plus attractives et les communes pauvres seront malheureusement dans une perte d'attractivité. Ce sont des cercles vicieux qui s'enclenchent d'une certaine façon.
En tous cas, il faut y aller. Ce qui est important, c'est de voir l'évolution du dispositif dans les 2 prochaines années. »

Christian GRANGIS :
« Il a raison. »

Isabelle MASSEBEUF :
« J'entends ce que vous dites. Si nous en sommes arrivés là c'est parce qu'il y a une concurrence phénoménale entre les communes et tous les médecins vous montreront les annonces qui sont publiées par des communes sur tout notre territoire. Alors pour ne pas faire monter les enchères, j'ai tenu à ce que ce dispositif s'adresse aux primo installations, j'ai bien insisté là-dessus la dernière fois, ceci pour éviter le débauchage sur les communes autour. Lorsque vous traversez Saint Julien en Saint Alban, sur le panneau lumineux d'informations municipales, ils cherchent un médecin, il y a aussi le cas de Saint Agrève et je vous épargne les conditions qui sont assorties. Si chacun respecte ce principe de primo installation, ça veut dire que celui qui s'est installé une fois, il ne peut pas aller dans 2 ans ou 4 ans, taper à la porte d'une autre commune, parce que c'est une seule fois. Effectivement quand le jeune médecin s'installe, on joue sur l'attractivité.

Après il faut bien comprendre qu'aujourd'hui, vu la démographie de nos médecins sur Privas (je pense que Jacques GOUSTY me soutiendra), si on ne fait rien, on sera encore moins attractif pour des jeunes médecins. En effet, ils ne viendront pas parce que c'est trop compliqué pour reprendre la masse de patients à assurer. Au contraire, une première installation ne peut qu'encourager un autre interne à venir et à s'installer y compris s'il est spécialiste. Il est vrai qu'il y a déjà des perspectives et c'est encouragent pour d'autres médecins d'exercer de manière regrouper. Un jeune médecin peut en faire venir un autre. C'est ce que j'espère car ceux qui vont rester vont tellement être surchargés, soit ils vont craquer soit ils vont arrêter avant parce qu'ils ne pourront pas faire face. Il y a un moment où il s'agit d'une question de santé publique aussi, parce qu'il y a une quantité de gens qui vont aux urgences alors qu'ils n'ont pas à y aller et ça c'est de l'argent public, parce que ça génère des coûts pour l'Hôpital.
Je considère que ce règlement est une vraie mesure de santé publique pour notre Ville. »

Barnabé LOUCHE :
« Le besoin de nouveaux médecins est une réalité. A Privas et partout ailleurs, en Ardèche de façon globale. Nous avons besoin de médecins, de médecins de ville, de médecins spécialistes et de dentistes. Aujourd'hui, il n'y a quasiment plus aucun dentiste à Privas qui prend de nouveaux patients, c'est une réalité.
La vraie question, est de savoir comment ça évolue. C'est comme pour les caméras de surveillance, si on en met et que ça déplace l'incivilité, on ne résout pas le problème. Tout ce qui peut renforcer notre attractivité notamment sur la santé, renforcer une offre publique pour nos concitoyens qui vieillissent à Privas, il faut le faire. »

Marie-Françoise LANOOTE :
« Je pense qu'effectivement on se doit de suivre les autres communes, c'est un cercle vicieux dans lequel on est obligé de rentrer. »

Isabelle MASSEBEUF :
« Il y a eu du débauchage. »

Marie-Françoise LANOOTE :
« Là il s'agit du remplacement d'un médecin qui part à la retraite. Nous n'en verrons aucun effet dans le sens où les patients, qui ont du mal à trouver un médecin traitant parce qu'aujourd'hui quand un médecin s'en va, c'est difficile d'en trouver un autre. On aura toujours autant de problèmes qu'en 2018 quand le Docteur HUGUIES était là. Il va falloir faire venir des médecins supplémentaires qui n'existaient pas sur le territoire Privadois.
Je suis tout à fait d'accord avec ce dispositif-là, on se doit d'en passer par là pour arriver à les attirer. Je pense que ce n'est peut-être pas suffisant et je crois dans l'action Cœur de Ville.
Si on arrive à monter en exergue la douceur de vivre de notre Ville, les conditions de travail, les conditions d'hébergement et de vie sur Privas, cela va permettre aussi d'attirer de nouveaux professionnels de santé. »

Isabelle MASSEBEUF :
« C'est pour cela que j'ai bien insisté lors de mon intervention tout à l'heure sur le fait que l'arrivée d'un nouveau médecin est un facteur qui va favoriser l'installation d'un médecin supplémentaire. Ce cabinet médical est prévu pour 4 médecins. Aujourd'hui on aide les maisons médicales et la nôtre est en train de mourir. La réalité est que si on ne remplaçait pas le départ à la retraite du Docteur HUGUIES, la maison médicale fermait. Le médecin restant partait exercer ailleurs ou sur Privas, mais en tous cas, la structure existante fermait, ce qui est quand même dommage. Je suis convaincue que ce cabinet (qui avait une patientèle pour 3 médecins il n'y a pas si longtemps) qui aujourd'hui va en avoir 2 peut contribuer à en attirer un troisième. »

Christian GRANGIS :
« Il est vrai que ce qui se passe dans la santé est très très grave. On le voit avec l'Hôpital de Privas et sa maternité, on le voit en général avec les médecins qui ne sont pas renouvelés et on le verra avec les pharmacies, parce que toute la parapharmacie est maintenant vendue en grande distribution. On se rend compte que toute l'échelle est en train de s'effondrer. Le SDIS est complètement encombré par des maux de tête, etc… les gens appellent l'ambulance pour un mal de tête. C'est quand même grave. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas suffisamment de médecins, avant on prenait son téléphone et on avait une visite du médecin à domicile. Il y avait le 24/24. Aujourd'hui, un médecin à domicile, ce n'est pas la peine d'y penser. Cet abandon de l'Etat, c'est à nous, en tant qu'élus, de le dire. Il faudrait peut-être même déposer un vœu en commun sur cette question et signaler ce grave problème qui touche les villes et les campagnes.
C'est effectivement très grave et nous en sommes à être obligés de financer des choses comme ça. On n'a plus le choix. »

Michel VALLA :
« Nous sommes tous d'accord pour constater qu'il y a des carences de l'Etat. Ça commence là, les problématiques d'hôpitaux, les problématiques de santé, les problématiques de soins, d'installation de médecins, c'est à nous de les résoudre alors que cela relève de la compétence de l'Etat. Malheureusement une fois encore on constate cette incapacité, y compris à revenir sur ce numérus clausus. »

A l'unanimité par 28 voix pour, le Conseil Municipal a

- Approuvé la demande d'aide au loyer pour accompagner l'installation de nouveaux médecins libéraux à Privas :

Dossier n°	Nom du médecin	Adresse d'installation	Montant du loyer par mois	Montant aide année 1 (maxi 500 €/mois)	Montant aide année 2 (maxi 250 €/mois)	Date d'entrée dans les locaux	Date de fin de versement de l'aide
1	Dr Gautier GUIGUET	4, Place de la libération 07 000 PRIVAS	500,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	1er janvier 2019	31 décembre 2020

- Autorisé le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

◊ Rapport n° 2019/01/08 – Acquisition par la Commune d'un tènement sis quartier de Montjuliau.
Rapporteur : Hervé ROUVIER

Chantal BATTAIN :
« Ce rapport, bien anodin à priori, pose tout de même un certain nombre de questions :
- Le coût de ce terrain d'abord : 15 000 € pour 770 m², cela fait 19,50 € du m² ! Quand on pense que les terrains (plats et viabilisés) au Lac coûtent autour des 25 € le m², ce terrain de Montjuliau qui n'a aucune utilité ni pour le propriétaire ni pour la commune, ne devrait pas dépasser tout au plus 1 000 €.
- Une fois ce terrain acheté, les coûts d'entretien seront à la charge de la commune et risquent de se montrer élevés surtout si on tient compte des normes de sécurité draconiennes à respecter. Les services techniques devront s'y atteler en permanence pour éviter toute érosion.
- On se demande enfin comment une clôture peut coûter aussi cher : 100 000 €, tout de même. En 2001, quand cette curieuse promesse a été faite, je rappelle que c'est vous qui étiez maire…
Nous demandons que le coût d'achat de ce terrain soit renégocié. En l'état, nous nous y opposerons. »

Michel VALLA :
« Madame BATTAIN, juste pour vous dire que c'était en début d'année 2001 et je n'étais pas encore Maire ! »

Hervé ROUVIER :
« Je crois que faire référence à un coût au m² dans ce cas particulier n'a pas d'objet. Pour la raison très simple, c'est que vous avez en face un particulier qui a un écrit de la commune s'engageant à faire un mur et une clôture. Donc la question ne se posait pas en terme d'achat d'une parcelle pour un prix du m². Il s'agit de dire soit en vertu de l'accord écrit spécifiant la réalisation de cette clôture, il fallait la faire, soit on négocie un prix acceptable. D'ailleurs, il demandait un tarif supérieur à 15 000 €.
Nous avons considéré que ce tarif était le minimum pour ne pas risquer que le propriétaire demande que l'engagement soit pris de réaliser cette clôture qui aurait couté beaucoup plus cher.
Nous avons donc choisi le moins onéreux pour la commune. »

Chantal BATTAIN :
« C'est très cher quand même. »

Michel VALLA :
« Les engagements doivent être respectés et on les respecte à moindre coût. »

A la majorité par 25 voix pour, 2 oppositions (CH BATTAIN et L. BONY) (R. RINCK n'ayant pas participé au vote), le Conseil Municipal a

- Accepté l'acquisition de la parcelle cadastrée section AK n° 330, d'une contenance de 770 m², située quartier de Montjuliau, appartenant à M. CAILLAT, au prix de 15 000 €.

- Précisé que la Commune assumera l'ensemble des frais inhérents à cette transaction (frais de notaire…).

- Donné tous pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de signer les actes nécessaires à cette opération.

◊ Rapport n° 2019/01/09 – Rapport 2017 sur le fonctionnement du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.
Rapporteur : Michel VALLA

Michel VALLA :
« Ce rapport est intéressant.
En ce qui concerne la Ressourcerie censée aussi récupérer un certain nombre de choses qui se valorisent (meubles, déchets divers pouvant être réutilisés), le nombre à tendance à augmenter et c'est tant mieux. Cela permet d'avoir un peu moins de déchets à récupérer dans les containers ou dans les bennes.
Par rapport au Service propreté de la Ville, la Ville participe activement à la collecte des déchets à travers ses missions, les corbeilles à papiers, les encombrants ainsi que les déchets déposés sur la voie publique et non ramassés.
Il y a également des opérations organisées dans les écoles avec le recyclage des papiers, la récupération de stylos… Cela donne un sens aussi à cette démarche parce que les enfants, forts de cette habitude, incitent les parents à le faire de leur côté. Néanmoins, nous sommes loin de traiter tous les encombrants, tous les déchets, tous les recyclages. Nous sommes loin du compte, et il va falloir se pencher sur cette question parce qu'on trouve encore beaucoup de verres, de plastiques, de métaux dans les ordures ménagères et ça c'est quand même un effort qui n'est pas suffisant. »

Marie-Françoise LANOOTE :
« Je suis d'accord. Il aurait été intéressant d'avoir le bilan 2018 qui aurait pu être réactualisé. Mais depuis 2018 il y a quand même de plus en plus d'organisations, d'évènements, de sensibilisation que ce soit au niveau des jeunes, des écoles… Cela s'est fait à la résidence des habitats jeunes dans le quartier politique de la Ville, mais ça peut se faire ailleurs et sur demandes. Il est vrai que l'animateur des ordures ménagères à la CAPCA, responsable de ce service, intervient sur la sensibilisation et notamment dès le plus jeune âge. C'est vraiment quelque chose de bien. On verra dans les mois suivants quand on aura le rapport 2018 que le bilan devrait être encore mieux que celui que vous venez de présenter. »

Michel VALLA :
« Nous sommes d'accord. Nous avons reçu le bilan 14 mois après la fin de l'année 2017, il faudrait l'avoir plus rapidement pour inciter à réagir localement, par quartier, par école… »

Chantal BATTAIN :
« Tout d'abord il serait intéressant d'avoir une analyse de ce rapport, même rapide, voire des recommandations aux communes et aux usagers.
Enfin la mairie ne pourrait-elle pas placer de façon plus discrète ces merveilleux conteneurs bleu ciel en plein sur un trottoir neuf d'une place entièrement rénovée (le Foiral) qu'ils contribuent à enlaidir ? Et ne me répondez pas que c'est la CAPCA car la commune a entièrement le droit, et même le devoir, de choisir elle-même les emplacements les plus judicieux et les moins inesthétiques. »

Roger RINCK :
« Non c'est la Communauté d'Agglo qui choisit les emplacements. Désolé de vous contredire Madame BATTAIN.
Au quartier des Récollets, on souhaitait mettre des poubelles enterrées/semi enterrées, la CAPCA n'a pas voulu (alors que nous, nous pensions que c'était plus propre) et elle a continué à mettre des containers. »

Chantal BATTAIN :
« Pourquoi ? Parce que c'était trop cher ? »

Michel VALLA :
« Ils ne sont pas équipés. »

Roger RINCK :
« La CAPCA aurait pu acheter un camion spécial pour effectivement relever ces poubelles semi enterrées. Mais elle n'a pas voulu. »

Véronique CHAIZE :
« Ça existe ailleurs sur d'autres communes de la CAPCA. »

Roger RINCK :
« Oui ça existe ailleurs. »

Véronique CHAIZE :
« Mais pour nous ils n'avaient pas le temps. »

Roger RINCK :
« Du coup on n'a pas eu ces poubelles là. Nous n'avons rien à dire sur l'emplacement des poubelles. »

Chantal BATTAIN :
« Vous êtes élus à la CAPCA, donc acteurs ! »

Véronique CHAIZE :
« Nous avons demandé. »

Chantal BATTAIN :
« Mais ce n'est pas demander, c'est travailler avec. Est-ce qu'il n'y a pas un projet à mener dans ce sens ? »

Roger RINCK :
« Je suis entièrement d'accord. »

Chantal BATTAIN :
« La CAPCA est constituée d'élus de différentes communes. »

Michel VALLA :
« J'ai évoqué au moins 4 fois lors de réunions de bureau cette problématique de collecte, il n'y a pas que la collecte d'ordures, il y a aussi le problème des encombrants.
La commune paye tous les ramassages d'encombrants notamment au quartier Nouvel Horizon où souvent les gens posent les meubles, les matelas, les sommiers, les frigos, les machines à laver devant la porte. »

Chantal BATTAIN :
« Il n'y a pas que dans ce quartier. »

Michel VALLA :
« Si l'on doit attendre le ramassage, il peut se passer parfois 1 mois. On ne peut pas laisser trainer ces choses-là le long des trottoirs, donc ce sont les services de la commune qui collectent. Nous avons un camion affecté.
Il va falloir qu'on accorde un peu nos violons un jour ou l'autre et vous avez raison de dire qu'il faut qu'il y ait une discussion. »

Chantal BATTAIN :
« Il doit y avoir des commissions. Il faut faire des propositions Monsieur VALLA. »

Marie-Dominique ROCHE :
« Etant membre du conseil communautaire, je me souviens très bien avoir pris la parole à ce sujet pour poser la question de la possibilité d'avoir des contenairs enterrés. »

Chantal BATTAIN :
« Ce n'était peut-être pas le lieu idéal. »

Marie-Dominique ROCHE :
« C'était en séance de conseil communautaire. J'avais posé cette question parce que je trouve navrant qu'en arrivant sur Privas, il y ait ces poubelles bleues dans les rues. C'est dommage pour la vision de la Ville. »

Michel VALLA :
« Ce rapport est une simple communication, il n'y a pas de vote. »

A l'unanimité par 28 voix, le Conseil Municipal a

- Pris acte de la communication des informations sur le fonctionnement du service public de collecte des déchets en 2017.

◊ Rapport n° 2019/01/10 – Publication des marchés publics conclus en 2018.
Rapporteur : Hervé ROUVIER

Chantal BATTAIN :
« Fort intéressante et pleine d'enseignements, cette liste des marchés publics !

Tout d'abord l'achat de carburant. Que les services se servent à Intermarché ou à Hyper U, rien de choquant, ce sont les moins chers et ils sont sur le bassin privadois. Mais qu'on en achète dans une station qui vend son carburant de 30 à 50 centimes de plus le litre selon les saisons, cela pose question quand on pense aux économies de « bout de chandelles » réalisées par ailleurs.
Ensuite, à deux reprises, lors des vœux au personnel puis à la population, nous vous avons entendu espérer des coquelicots, laissant croire que vous encouragiez l'initiative de rassemblement tous les premiers vendredis du mois devant la mairie contre les pesticides. Pourtant, au cours des 2 rassemblements qui ont déjà eu lieu, nous ne vous y avons pas vu, ni vous, ni aucun des élus de la majorité. Est-ce une erreur ?
A deux reprises et dans les mêmes circonstances, vous nous avez vanté, main sur le cœur, de ne plus utiliser de pesticides, pas même au cimetière alors que vous aviez pris soin, il y a quelque temps, de nous démontrer que c'était un lieu où il était impossible de s'en passer. Or nous constatons qu'un marché d'un montant de 50 000 € sur 4 ans a été passé avec une société pour l'achat d'engrais et d'herbicide. Est-ce encore une erreur ?
Enfin, puisque nous avons évoqué les cérémonies des vœux, quel nom doit-on donner à celui qui a le monopole de la parole et qui en profite pour régler ses comptes en prenant la population à témoin sans que les victimes de ses accusations, pourtant présentes, ne puissent se défendre ? Pas très courageux, tout ça, pas très digne non plus... Je rappellerai tout de même que vous dénigrez l'accord passé avec la CAPCA au sujet du centre aquatique alors même que vous l'avez voté. Est-ce bien cohérent ? Mais je m'arrêterai là car vous m'opposerez sans doute que je fais du hors sujet... »

Roger RINCK :
« Le glyphosate on ne l'utilise plus. C'est une question d'intitulé (pesticide). »

Chantal BATTIN :
« Qu'est-ce que vous répondez par rapport aux pesticides utilisés dans les cimetières ? »

Roger RINCK :
« Les recherches s'améliorent d'année en année. Je vous avais dit qu'on ne les utiliserait plus dès que ce serait possible. Aujourd'hui, c'est le cas. »

Chantal BATTAIN :
« Vous êtes en train de dire qu'il s'agit d'une erreur d'intitulé et qu'il n'y a plus de pesticide sur Privas. »

Roger RINCK :
« Il n'y a plus de pesticide toxique. »

Chantal BATTAIN :
« Il n'y en a plus du tout sur Privas ? »

Roger RINCK :
« Non, pas de pesticide toxique. »

Michel VALLA :
« Il s'agit là aussi d'une communication. »

A l'unanimité par 28 voix, le Conseil Municipal a

- Pris acte de la communication des marchés publics conclus en 2018 selon la liste ci-dessous :

Marchés de Travaux dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT			
Objet	**Bénéficiaire(s)**	**Montant € HT**	**Date signature du marché**
Fourniture et pose d'huisseries dans les écoles maternelles René Cassin et Rosa Parks	SARL Pierre DORNE et Fils 33 rue Léon Gaumont 26000 VALENCE	Montant forfaitaire : 24 608.06 €	30/03/2018
Confortement et sécurisation du mur d'enceinte de la cour de l'école primaire René Cassin	GENOVESE Christian Chemin de Ternis 07000 PRIVAS	Montant forfaitaire : 29 112.50 €	15/06/2018

Marchés de Fournitures dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT			
Objet	**Bénéficiaire(s)**	**Montant € HT**	**Date signature du marché**
Achat de peintures, adjuvants, faux plafonds, revêtements muraux et revêtements de sols plastiques ainsi que les matériels ou accessoires de mise en œuvre pour les besoins de la Commune	SAS IDEAL PEINTURE Avenue Louis Neel 07000 PRIVAS	Montant maximum pour la durée du marché : 85 000 € HT (Durée : 4 ans à compter de sa notification)	29/01/2018
Achat de panneaux et matériels de signalisation et d'indication pour les besoins de la Commune			
LOT 1 : Signalisation de police	SA SIGNAUX GIROD 881, route des Fontaines Bellefontaine 39401 MOREZ CEDEX	Montant maximum pour la durée du marché : 25 000 € HT (Durée : 4 ans à compter de sa notification)	29/01/2018
LOT 2 : Signalisation temporaire et signalisation plastique	Groupement SAS SIGNATURE (mandataire) / SAS SODILOR 2 rue Yves Toudic 69200 VENISSIEUX	Montant maximum pour la durée du marché : 25 000 € HT (Durée : 4 ans à compter de sa notification)	29/01/2018

Fourniture de carburant			
LOT 1 : Fourniture de carburant par cartes accréditives	SAS ALIDIS HYPER U La Clé du Sac 07210 ALISSAS _____ ENI France SARL 12, avenue Tony Garnier 69367 LYON CEDEX 07 (Station-service : Le Ruissol – VEYRAS)	Montant estimatif annuel : 9 500 € (Durée : 2 ans à compter de sa notification)	16/04/2018
LOT 2 : Fourniture de carburant par bons de commande en stations-service	SAS INTERMARCHE PRIVAS DISTRIBUTION Boulevard de Paste 07000 PRIVAS _____ SASU PONTAL & Fils Place du Champ de Mars 07000 PRIVAS	Montant estimatif annuel : 21 000 € (Durée : 2 ans à compter de sa notification)	09/04/2018
Fourniture d'un véhicule léger neuf électrique pour les services de la Police Municipale	SAS SDA AUBENAS-PRIVAS ZA du Ponson Moulon 07200 AUBENAS	Montant TTC clés en mains : 25 761.10 €	05/06/2018
Location de la batterie pour 60 mois et 60 000 Km	SA DIAC LOCATION 14, avenue du Pavé Neuf 93168 NOISY LE GRAND	5 317.20 € TTC pour 5 ans soit 88.62 € TTC par mois	05/06/2018
Fourniture de matériels de plomberie pour les besoins de la Ville de Privas	SAS GUIRAUD Avenue de Bellande 07200 AUBENAS	Montant maximum pour la durée du marché : 70 000 € HT (Durée : 4 ans à compter de sa notification)	12/11/2018

Marchés de Fournitures dont le montant est égal ou supérieur à 200 000 € HT			
Objet	**Bénéficiaire(s)**	**Montant € HT**	**Date signature du marché**
Fournitures pour l'Abattoir			
LOT 1 : Fourniture d'un arrache-cuir pour bovins à l'Abattoir	SCERIA ZA la Fourquerie 72300 SABLE / SARTHE	160 200 €	01/10/2018
LOT 2 : Fourniture de machines pour le dépeçage des ovins à l'Abattoir	ATELIERS DE LA QUEILLE ZI Avenue Edouard Branly 47400 TONNEINS	68 920 €	01/10/2018

Marchés de Service dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT			
Objet	**Bénéficiaire(s)**	**Montant € HT**	**Date signature du marché**
Travaux de fauchage et de débroussaillage des dépendances de voiries ou terrains communaux	EURL TP VALETTE Le Pont 07190 ST SAUVEUR DE MONTAGUT	Montant maximum pour la durée du marché : 80 000 € HT (Durée : 4 ans à compter de sa notification)	08/01/2018
Maintenance et vérification périodique des extincteurs et RIA ainsi que la fourniture de matériels neufs de sécurité pour les bâtiments et véhicules communaux	SARL MARSELLA 15, boulevard de Lancelot 07000 PRIVAS	Montant maximum pour la durée du marché : 20 000 € HT (Durée : 4 ans à compter de sa notification)	08/01/2018
Détection, géolocalisation, traçage, piquetage, marquage au sol des réseaux et ouvrages souterrains	SAS LAONNOISE DE TRAVAUX PUBLICS 13 rue de la Rivière 02000 ETOUVELLES	Montant maximum pour la durée du marché : 85 000 € HT (Durée : 4 ans à compter de sa notification	02/05/2018
Prestations d'entretien du patrimoine arboré de la Commune de Privas	SARL CLEMENCON FRERES Navacelles 30580 LUSSAN	Montant maximum pour la durée du marché : 85 000 € HT (Durée : Un an à compter de sa notification avec tacite reconduction sans pouvoir excéder une durée totale de 4 ans)	09/102018
Vérifications périodiques règlementaires des installations techniques des bâtiments et matériels communaux	SAS DEKRA Agence Isère Drôme Ardèche Novalparc 2, place Edmont Regnault 26000 VALENCE	Montant annuel : 6 628.00 € HT (Durée : 5 ans à compter du 01/01/2019)	22/11/2018
Nettoyage des marchés hebdomadaires et balayage mécanique des espaces publics	VEOLIA ONYX ARA 105 avenue du 8 mai 1945 69140 RILLIEUX-LA-PAPE	Montant maximum pour la durée du marché : 50 000 € HT (Durée : 4 ans à compter du 01/01/2019)	27/11/2018

Achat d'engrais, d'herbicide pour les besoins de la Ville de Privas et de peinture de traçage pour les terrains sportifs			
LOT 1 : Fourniture d'engrais, d'amendements organiques et d'herbicide	SAS BHS 1 rue du Gué Malaye 95470 VEMARS	Montant maximum pour la durée du marché : 50 000 € HT (Durée : 4 ans à compter de sa notification)	27/12/2018
LOT 2 : Fourniture de peinture de traçage pour les terrains sportifs	EXPOLINE 2 chemin de Montrichard 54700 PONT A MOUSSON	Montant maximum pour la durée du marché : 24 000 € HT (Durée : 4 ans à compter de sa notification)	27/12/2018

Marchés de Service dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 200 000 € HT			
Objet	**Bénéficiaire(s)**	**Montant € HT**	**Date signature du marché**
Prestations de nettoyage			
LOT 1 : Prestations de nettoyage des WC publics, de l'ascenseur urbain et de la Médiathèque Municipale	2mS NETTOYAGE 20 rue Jean Julien Davin 26000 VALENCE	Prix global annuel : 28 809.55 € (Durée 4 ans à compter de la notification : 2 ans + 1 reconduction de 2 ans)	12/06/2018
LOT 2 : Prestations de nettoyage à bons de commande pour le nettoyage des vitreries de certains bâtiments communaux	ONET DROME-ARDECHE 46 rue Latécoère 26000 VALENCE	Montant estimatif annuel : Minimum : 1 000 € Maximum : 6 000 € (Durée 4 ans à compter de la notification : 2 ans + 1 reconduction de 2 ans)	11/06/2018

Marchés de Service dont le montant est supérieur ou égal à 200 000 € HT			
Objet	**Bénéficiaire(s)**	**Montant € HT**	**Date signature du marché**
Service d'insertion relatif à la mise à disposition de brigades	ACCES EMPLOI SERVICES 10, boulevard des Mobiles 07000 PRIVAS	Montant maximum pour la durée du marché : 200 000 € HT (Durée : 4 ans à compter de sa notification)	30/03/2018

◊ Rapport n° 2019/01/11 – Mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire.
Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF

Chantal BATTAIN :
« Je profiterai du prochain rapport pour argumenter sur le fond. Sans rentrer dans le détail, cet accord passé avec le syndicat majoritaire est loin d'être favorable au personnel et, ce n'est pas parce que la CAPCA l'a adopté que c'est forcément bien, contrairement à ce qui est dit, manque singulièrement de générosité pour les catégories C.
La Chambre Régionale des Comptes ayant pour mission de recommander et non imposer, nous ne voterons pas ce rapport en l'état mais demandons un moratoire. »

Christian GRANGIS :
« Il s'agit d'un rapport un peu compliqué. Si j'ai bien compris, vous m'arrêterez si je me trompe, l'Etat impulse une politique notamment de restriction au niveau des budgets par rapport aux fonctionnaires et finalement vous seriez un petit peu en avance par rapport au calendrier qui devrait entrer en rigueur dans quelques mois. Quoiqu'il en soit, vous êtes tenus par cette nouvelle disposition ? »

Isabelle MASSEBEUF :
« Effectivement, on y est tenu puisque le précédent dispositif n'a plus de base légale. Il fallait donc se mettre en conformité. Comme je l'ai dit, tout n'est pas encore en place pour toutes les catégories d'emplois mais ça va l'être d'ici la fin de l'année. Il y avait quand même nécessité de l'instaurer rapidement, sinon les primes versées n'avaient plus de base légale. On aurait

pu avoir des problèmes pour la rémunération et le versement de certaines primes qui correspondaient au régime indemnitaire précédent. »

Christian GRANGIS :
« J'entends bien mais il est vrai que le Gouvernement impulse toujours des politiques qui vont dans le moins disant. C'est toujours le moins, c'est jamais le plus. On n'augmente pas, on diminue toujours. Je me pose la question, comme à gauche, effectivement ça me préoccupe de voir des gens qui souffrent déjà d'un pouvoir d'achat qui diminue et on continue à diminuer. M. DUSSOPT, par exemple, parle de l'objectif de 50 000 suppressions de postes au sein de l'Etat. Il y a un moment où je me dis qu'il faut peut-être ne pas accepter ou du moins faire comprendre que l'on est pas toujours d'accord. Je pense que je vais m'abstenir sur ce dossier, ne serait-ce que pour leur faire comprendre. »

Isabelle MASSEBEUF :
« Je vous rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure, il n'y aura aucun perdant, c'est bien écrit dans le rapport. Cela signifie que pour des agents qui seraient, par ce nouveau calcul, dans une situation de rémunération inférieure, leur rémunération antérieure serait automatiquement maintenue. Ca ne peut être que du plus, c'est la raison pour laquelle il y a eu un effort de la collectivité de 70 000 € en année pleine. Un agent ne peut pas perdre. »

Christian GRANGIS :
« C'est la collectivité qui abonde, c'est quand même grave, il faut le dire. »

Isabelle MASSEBEUF :
« Lorsque Madame BATTAIN parle des catégories C : dans les non titulaires qui vont bénéficier du 13ème mois sont concernés 99,8% des catégories C. C'est un effort qui est fait dans leur direction.
Ensuite le 2ème effort fait dans leur direction concerne le CIA. Il était de 60 € dans l'ancien dispositif, il passe à 150 €. Il y a une augmentation de 90 € par an sur le CIA pour chacune des catégories. En pourcentage, l'effort pour les catégories C est bien sûr plus important puisqu'il est multiplé par 2,5.
2 signes importants pour les catégories C. »

Marie-Françoise LANOOTE :
« Alors comme vous l'avez dit en préambule, c'est un rapport très technique qui aurait mérité une explication de texte plus ample. Ce qui me choque, au même titre que le rapport suivant, c'est qu'il n'est pas passé à l'unanimité en CTP mais à la majorité. Je n'ai pas été associée, à juste titre ou pas, à l'ensemble des discussions.
Je vais regarder que l'ensemble du personnel n'est pas d'accord avec les négociations qui ont pu être faites, alors comment a été menée cette discussion-là, quel est le travail en amont etc… ? Je ne suis pas en capacité de le dire aujourd'hui.
Il n'y a pas une obligation formelle de le mettre en place au 1er avril 2019 mais dans le courant de l'année 2019. Olivier DUSSOPT, pour ne pas le citer, travaille sur la question au niveau national, il n'y a donc pas une urgence immédiate à revoir quelque chose qui risque peut être de devoir se plier à une nouvelle réforme dans quelques semaines ou mois. J'aurai préféré attendre le 2ème semestre 2019. »

Isabelle MASSEBEUF :
« Sur le temps de travail peut-être mais pas sur le régime indemnitaire.
Je vous parle de textes réglementaires applicables et qui vont même continuer d'évoluer pour toucher l'ensemble des cadres d'emplois. Il y a des choses en préparation qui vont concerner peut-être le temps de travail mais en tous cas le régime indemnitaire pour les catégories dont on vous parle dans ce rapport, les choses sont figées. »

Marie-Françoise LANOOTE :
« De toutes façons, il n'y a pas urgence. Que ce soit le 1er janvier, le 1er avril ou le 1er octobre peu importait à partir du moment où le travail était fait au sein de la Mairie avec le personnel et amenait la totalité des représentants du personnel à avoir un avis positif sur cette réforme, je pense que c'est indispensable pour la vie de la collectivité et la vie des agents. Moi ce que je peux constater, sans avoir la technicité que vous avez, c'est que le 13ème mois va être mensualisé sous forme de prime. Une prime n'évolue pas en fonction du degré de base de la personne, c'est-à-dire que s'il y a une augmentation et un pourcentage d'augmentation du salaire de base, la prime ne sera pas touchée. Ce qui veux dire que rien que sur cette prime, le droit aujourd'hui sera le même, demain il ne sera plus le même, les agents seront lésés.
Je ne voterai pas ce rapport-là, parce que, en l'état actuel des choses, je pense qu'il manque du travail de concertation avec les salariés. C'est un dispositif qui va quand même révolutionner leur salaire sur les années à venir. Je pense qu'il faut arriver aux 100 % d'avis favorables au niveau des syndicats. »

Christian GRANGIS :
« La CFDT a dit oui. »

Isabelle MASSEBEUF :
« J'ai clairement indiqué que la porte n'était pas fermée puisque il y avait une clause de revoyure dans 1 an. C'est le premier point.

En plus, la commune met 70 000 € de plus destinés à la rémunération des agents. Personne n'y perdra et forcément si on distribue 70 000 € de plus, certains vont gagner plus.
Concernant la concertation, un 1er comité technique s'est tenu le 4 avril 2018 pour la mise en place des groupes de travail. Nous nous sommes réunis le 04 juillet sur le régime indemnitaire puis le 29 août, le 24 septembre et le 24 octobre. A ce moment-là, il a été décidé de faire une pause en raison des élections le 6 décembre. Chacun était dans sa campagne et moi je voulais également continuer à discuter avec les nouveaux représentants qui sortiraient des urnes. D'autres syndicats auraient pu être représentés au sein des représentants du personnel, on ne pouvait pas leur fermer la porte. D'un commun accord avec les représentants du personnel, on a fait une pause. Le 10 janvier le groupe de travail s'est réuni et a débattu de propositions déjà évoquées en fin d'année. Nous nous sommes réunis à nouveau le 31 janvier pour finaliser les discussions.
04 avril, 04 juillet, 29 août, 24 septembre, 24 octobre, 10 janvier, ce sont 6 réunions en moins d'un an. Dites-moi si ce n'est pas de la concertation ? Dans 1 an, il y aura une clause de revoyure. Je n'ai pas fermé la porte, y compris sur d'autres sujets, j'ai simplement dit qu'il fallait voir comment cette mise en place se passait avant d'aller plus loin.
Je voudrais juste préciser quand même que cet accord a été validé par le syndicat majoritaire des représentants de la commune, en l'occurrence le syndicat CFDT, et a été approuvé par 8 voix sur 10. »

Souhila KHEDIM :
« Je voudrais revenir sur ce côté de syndicat majoritaire, minoritaire.
On vit une période où les corps intermédiaires sont mis à mal. Une collectivité comme la nôtre représente à peu près 200 agents. Je l'ai vu aussi dans la presse, et ça m'a choqué en tous cas je l'ai compris comme ça en tant que lectrice du journal, Le syndicat minoritaire n'a pas souhaité donner son avis. Je pense que dans un dossier tel que celui-ci, il faudrait peut-être, au-delà des syndicats, faire des réunions d'informations au personnel comme cela s'est fait au Département. Effectivement, ça prend du temps, j'étais encore au Département lorsque ces réunions commençaient. Notre rôle d'élu, c'est aussi de rassembler les syndicats. J'ai été choquée (je ne sais pas si ce sont vos propos ou des propos rapportés) par ce côté Majoritaire, minoritaire. Je ne pense pas que l'on soit une collectivité de 3 000 agents pour se dire qu'il y a une grosse différence entre les syndicats. Même les syndicats minoritaires représentent une partie du personnel et cette partie du personnel a aussi son mot à dire.
Sur ce rapport effectivement le point positif c'est que les contractuels apparemment vont y gagner. On est tous d'accord. Je serais plutôt de l'avis de Chantal BATTAIN, de dire On reporte et on entame une réelle discussion, que ce soit avec le personnel, avec les syndicats et on essaye de refaire un travail tous ensemble. »

Roger RINCK :
« Les réunions faites alors ne servent à rien ? »

Souhila KHEDIM :
« Ce sont les CTP ? »

Isabelle MASSEBEUF :
« Non. »

Souhila KHEDIM :
« Ce sont des réunions avec les organisation syndicales. Mais des réunions d'information au personnel ? Il y a 200 agents. Ne serait-il pas possible de lancer une consultation par mail en demandant par exemple aux agents s'ils sont pour ou contre la mensualisation de la prime ? »

Isabelle MASSEBEUF :
« Il y a des représentants du personnel, ils ont été réélus. Toutes facilités pour communiquer et informer les agents de la collectivité ont été mises en place. Ils ont été autorisés à diffuser des informations par mails via toutes les boîtes, des panneaux d'affichages leur sont réservés. Chacun des 2 syndicats a organisé des réunions d'informations... Nous avons été vraiment facilitateurs pour qu'ils puissent organiser ces réunions d'informations. Comme je vous l'ai dit, 7 réunions de groupes de travail en moins d'un an, c'est plus d'une tous les 2 mois. Il y a eu de la concertation, mais à un moment donné il faut quand même décider. On ne peut pas continuer à se concerter comme ça sinon on ne fait plus rien. Et encore une fois il y avait des primes que l'on n'aurait plus pu verser, nous aurions été dans l'illégalité. Il fallait absolument se mettre d'accord. Sur le contenu ou pas, on peut effectivement en débattre mais en tous cas il fallait revoir le régime indemnitaire, c'est un fait. Après sachant que l'on s'est servi des mêmes bases, j'espère que ceux qui l'ont voté à la CAPCA sauront le revoter ici. »

Souhila KHEDIM :
« Effectivement le moment pour faire tout ça était peut être mal choisi avec les élections syndicales qui avaient lieu en décembre. »

Isabelle MASSEBEUF :
« Il n'y avait pas de changement dans la représentation, il n'y avait pas de nouveaux syndicats, ils avaient déjà tous participé aux réunions de travail. S'il y avait eu un nouveau syndicat, je comprendrais ! »

Souhila KHEDIM :
« Lorsque j'ai posé la question en commission des finances, il m'a été répondu que pendant la campagne, les syndicats ont informé. Ce qui est vrai d'ailleurs, c'est ce qui m'est revenu par d'autres agents.
Mais je pense qu'il fallait vraiment dissocier la période de campagne syndicale et la période de mise en place pour bien distinguer les 2.
Je suis plutôt de l'avis de Chantal BATTAIN de demander un moratoire et que ces 2 rapports (même celui qui vient après) soient reportés. Je pense qu'il y a un vrai travail à faire.
Se mettre en conformité, je suis complètement d'accord. Chez Ardèche Habitat, je suis élue et je l'ai voté. Je l'ai voté car il y avait des propositions : propositions syndicales, propositions des élus et à la fin propositions du Conseil d'Administration. Là j'ai un peu l'impression qu'on se cache derrière le syndicat majoritaire (entre guillemets parce que je n'aime pas ce mot), on se cache derrière ce syndicat, C'est ce qui est proposé et puis tout va bien. C'est ce qui me gêne, j'aurais aimé vraiment qu'il y ait une proposition de la part de la majorité. »

Isabelle MASSEBEUF :
« Il y a eu des propositions de l'exécutif, il y a eu des propositions du syndicat de la CFDT et nous en avons débattu. Débats en groupe de travail, les orientations avaient été données dans les groupes de travail précédents.
Les élections se sont tenues le 6 décembre. Nous sommes le 11 février, le dossier a été présenté en Comité technique le 31 janvier. Il s'est passé 2 mois sur un sujet avec les mêmes syndicats qui ont déjà pu communiquer auprès du personnel etc… S'il y avait eu un autre syndicat, effectivement nous aurions peut être reporté d'un mois, le temps que chacun puisse faire son travail. Dans le cas présent, les syndicats autour de la table sont les mêmes avant et après le 6 décembre. Il n'y avait donc pas de raison de le reporter encore une fois. »

Christian GRANGIS :
« Merci. On a bien compris que la commune de Privas va mettre 70 000 € pour combler le vide entre ce que propose l'Etat et ce que recevront les fonctionnaires. Je veux quand même souligner l'énorme couac entre la CFDT (parti socialiste) et les voix de nos collègues socialistes qui disent exactement l'inverse, qui parlent comme le parti communiste et la CGT. Il existe bien un couac entre vous. Je le souligne aujourd'hui car dans cette affaire, je n'y comprends plus rien : entre une demande de reporter une consultation qui a été faite avec tous les partenaires et le fait que l'on est en train de nous expliquer que cette consultation n'a pas marché et qu'il faut la refaire ! C'est un couac monumental et j'espère pour vous que les fonctionnaires ne vous en tiendront pas rigueur. Je ne pense pas. »

Isabelle MASSEBEUF :
« Je dis à nouveau qu'il s'agit de 90 € de plus et que l'effort est supplémentaire pour les catégories C en pourcentage. On passe de 60 € à 150 €. »

Michel VALLA :
« Nous allons avancer dans les dossiers et passer au vote ».

A la majorité par 23 voix pour, 3 oppositions (Ch BATTAIN, L. BONY et MF LANOOTE) et 2 abstentions (S. KHEDIM et Ch GRANGIS), le Conseil Municipal a

- Adopté le régime indemnitaire pour les agents communaux, selon les modalités et conditions décrites dans le rapport de présentation.

- Autorisé l'autorité territoriale à procéder aux attributions individuelles en tenant compte des plafonds déterminés et des critères d'attribution retenus.

- Précisé que le nouveau régime indemnitaire entrera en vigueur au 1er avril 2019.

- Précisé que les autres délibérations du conseil municipal relatives au régime indemnitaire seront abrogées ultérieurement en fonction de la parution des arrêtés ministériels non publiés à ce jour.

- Dit que les montants maxima évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

- Précisé que les crédits nécessaires au versement de ces indemnités seront inscrits au budget principal de l'exercice en cours, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

◊ Rapport n° 2019/01/12 – Durée annuelle du temps de travail.
Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF

Chantal BATTAIN :
« Que rajouter à l'excellent travail d'analyse et d'argumentation du syndicat CGT des agents territoriaux ?
Tout d'abord préciser qu'il n'y a aucune « injonction » venue d'où que ce soit. Je rappelle la signification du terme : « injonction ordre, commandement impératif sous peine de sanction ». Rien de tel de la part de qui que ce soit… seulement des « recommandations », terme synonyme de « préconisations ».
Ensuite que la CGT n'ait pas pris part au vote, au vote de quoi ? Sur quel document ? Un document fourni par un autre syndicat ? Depuis quand vote-t-on sur le document fourni par un syndicat ?
Mais vous m'opposerez sans doute: « pourquoi se référer aux préconisations de la CRC pour le centre aquatique et pas pour le personnel ? » Logique rationnelle et comptable, en effet. C'est que, sans états d'âme, la Chambre Régionale des Comptes, souvent dénommée « le cerbère de l'austérité », place en effet sur le même plan ce qui est de l'ordre du matériel et ce qui est de l'ordre de l'humain.
Nous, élus, contrairement à la Chambre Régionale des Comptes, avons pour rôle de conduire une analyse politique et donc éthique ; pour ce qui me concerne, en tout cas. Or, autant il me paraît naturel qu'une collectivité se montre économe sur les équipements qu'elle met en place et qu'elle ne dilapide pas l'argent public à des projets disproportionnés et démagogiques, autant nous sommes convaincus que le bon fonctionnement d'une commune dépend essentiellement de son personnel dont les conditions de travail, le salaire et le statut doivent être préservés et améliorés. Drôle de société en effet qui n'hésite pas à gaspiller l'argent public en projets ruineux et tape à l'œil et qui cherche toutes les occasions de rogner sur de soi-disant avantages du personnel. En effet, supprimer le régime dérogatoire aux 35 heures, c'est mettre fin à un certain nombre d'accords et d'acquis sociaux. Or, quel salarié accepterait de travailler 4 jours de plus, qui plus est, sans gagner davantage?
Pourquoi devrait-on toujours niveler par le bas les conditions de travail des fonctionnaires territoriaux alors que leurs salaires et leurs perspectives d'évolution de carrière sont déjà souvent inférieurs à ceux du privé, à même niveau de qualification ?
Le bon prétexte, c'est l'offensive généralisée contre le droit du travail et les droits sociaux d'Emmanuel Macron. Drôle de société encore dans laquelle les salariés ne se battent plus pour l'amélioration de leurs conditions de travail mais contre leur régression. Au nom de l'austérité, les services publics sont mis à mal alors qu'ils sont le cœur de la société solidaire que nous voulons. Ces services publics, au lieu d'être dégradés par des politiques d'austérité, doivent au contraire être développés. Si notre mot d'ordre est l'humain d'abord ce n'est pas pour demander au personnel de se serrer la ceinture et de travailler plus pour participer à l'effort de guerre que demande l'édification et le fonctionnement du centre aquatique (240 000 €, estimait la Chambre Régionale des Comptes, me semble-t-il)…Car c'est bien une diminution du pouvoir d'achat du personnel que vous vous apprêtez à voter alors que j'avais cru comprendre que vous estimiez légitimes les revendications des « gilets jaunes » sur ce sujet.
Si vous considérez que j'ai tort et que vous ne recherchez pas à faire des économies sur les agents, prouvez-le en différant le vote de ce rapport et en attendant que les réformes prévues par le gouvernement voient le jour. »

Marie-Françoise LANOOTE :
« Nous avons tous reçu en tant que conseillers municipaux cette lettre ouverte. Je trouve qu'elle est parfaitement écrite sur le fond et sur la forme. Je n'ai rien à rajouter de plus. Comme le précédent rapport, je voterai contre. »

Barnabé LOUCHE :
« Dans le précédent rapport, concrètement, vous permettez à des agents de catégorie C de pouvoir gagner en pouvoir d'achat. Il y avait un budget supplémentaire au service des agents de la ville et cela après consultation. Dans ce cadre-là, c'est un petit pas mais ce petit pas me convient.
Aujourd'hui, dans cet autre rapport, les agents perdent. La loi des 35 heures date de 20 ans quasiment jour pour jour. En tant qu'élu de gauche, je ne peux pas voter un rapport qui fait travailler les gens davantage. Ce n'est pas le sens de l'histoire, ce n'est pas ce que nous souhaitons pour notre société. Je voterai contre ce rapport. »

Christian GRANGIS :
« Bis repetita placent, comme tout à l'heure, je m'abstiendrai. »

Isabelle MASSBEUF :
« L'idée est de parvenir aux 1 607 heures qui est la durée légale. Les agents qui vont faire une demie heure de plus par semaine ne vont pas générer des économies de poste, ils vont travailler davantage pour la ville mais cela ne permettra pas à la ville de supprimer des postes. Il n'y aura pas de suppression d'emploi. Ce n'est pas possible. J'insiste.
4 groupes de travail se sont réunis pour le temps de travail, nous avons travaillé à partir de propositions puisque j'avais précisé que je n'avais pas de plan tout fait et que j'étais là pour écouter. Certaines propositions émises par la CFDT, syndicat représentant majoritairement le personnel, ont permis des avancées et notamment pour les agents à 35 heures de travailler 30 minutes de plus puisque leur souhait était de pouvoir bénéficier de jours de RTT (à 35 heures, il n'y a pas de RTT). Ce dispositif permet à celui qui le souhaite de bénéficier de ces jours en plus de ceux légaux. Ces discussions ont permis aussi, sur demande des représentants du personnel, de maintenir en jour férié le lundi de Pentecôte. Les textes prévoient que pour être absent le lundi de Pentecôte, l'agent devait poser un jour de congés ou un jour de RTT. C'est aussi un gain pour les

agents, sinon ils perdaient 5 jours. Sont également maintenues les pratiques concernant le vendredi qui suivait l'Ascension. Là aussi, on ne l'écrit pas mais c'est une avancée pour les agents. Sans ces groupes de travail et sans ces discussions, la loi aurait été appliquée stricto sensu. Les agents auraient perdu les 7 jours puisqu'il fallait bien retomber sur les 7 jours remis en cause par la Chambre Régionale des Comptes. »

Michel VALLA :
« C'est une bonne conclusion, je m'en tiendrai aux résultats des travaux du Comité Technique qui, le 31 janvier, a émis un avis favorable à l'unanimité. Il faut le prendre en considération. »

Isabelle MASSEBEUF :
« Il y a eu non-participation au vote, 8 suffrages exprimés et 8 suffrages favorables. C'est donc l'unanimité, c'est la loi »

Christian GRANGIS :
« Il ne faut pas oublier que cette loi, cette nouvelle mouture que l'on nous propose, elle vient de MACRON. Et MACRON c'est davantage un parti de gauche qu'un parti de droite. Moi, je n'ai pas voté MACRON.

Michel VALLA :
« S'il n'y a pas d'autres observations, nous passons au vote. »

A la majorité par 21 voix pour, 6 oppositions (B. LOUCHE, MF LANOOTE, S. KHEDIM, JM BLANCHARD, Ch BATTAIN, L. BONY,) et 1 abstention (Ch GRANGIS), le Conseil Municipal a

- Approuvé les modalités sur le temps de travail comme suit :

  ✓ Passage à 35h30 de travail hebdomadaire pour les agents actuellement à 35 heures. Ouverture d'un droit ARTT de 3 jours.
  ✓ Application règlementaire des jours ARTT pour les agents travaillant sur un rythme hebdomadaire de 37h30 et 39h, soit 3 jours supplémentaires.
  ✓ Suppression des 7 jours « exceptionnels ».

- Décidé de rendre applicable ce nouveau dispositif au 1er juillet 2019.

- Indiqué que le régime hebdomadaire de travail applicable à chaque agent sera précisé prochainement dans le règlement intérieur, après avis du comité technique.

- Stipulé que la délibération du 18 décembre 2001 ainsi que le protocole d'accord relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail de 2001 seront abrogés lors de la modification du règlement intérieur.

◊ Rapport n° 2019/01/13 – Convention de mise à disposition d'un agent du Syndicat mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse auprès de la Commune de Privas.

Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF

A la majorité par 26 voix pour et 2 abstentions (Ch BATTAIN et L. BONY), le Conseil Municipal a

- Approuvé la convention de mise à disposition de personnel du Syndicat mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse, jointe au rapport de présentation, concernant :

  - 1 poste à temps non complet (10 h) d'accompagnateur piano, assuré par un assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe.

- Approuvé l'avenant, joint au rapport de présentation, portant le temps de travail à 15 h 15 hebdomadaires pour la période du 14 janvier au 5 juillet 2019 inclus.

- Autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que l'avenant avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse.

◊ Rapport n° 2019/01/14 – Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF

A la majorité par 26 voix pour et 2 abstentions (Ch BATTAIN et L. BONY), le Conseil Municipal a

- Fixé le nouveau tableau des effectifs de la collectivité conformément à l'annexe jointe au rapport de présentation.

◊ Rapport n° 2019/01/15 – Vœu de soutien aux enseignants et aux parents d'élèves des écoles de Privas.
Rapporteur : Michel VALLA

Michel VALLA :
« Nous allons passer aux vœux. »

Chantal BATTAIN :
« Pour la deuxième année consécutive, des classes ferment sur Privas, outre que c'est le signe d'une ville qui se porte mal, c'est aussi évidement le choix d'une politique désastreuse du Gouvernement. On nous fait croire que l'éducation est une priorité, on met en avant une mesure tout à fait louable et qui fait à juste titre et pour une fois la quasi unanimité mais on la fait payer très cher aux autres enfants alors qu'il faudrait l'étendre à tous les enfants de France. Je vous présente le vœu initial que j'avais formulé :

> *Chaque année à pareille époque, les intentions réelles du Ministère de l'Éducation nationale concernant la carte scolaire, c'est-à-dire les projets de fermetures, de classes ou d'écoles sont révélées au monde de l'éducation.*
> *Personne ne remet en cause, par exemple, la décision du dédoublement des classes pour diminuer le nombre d'enfants scolarisés par classe dans les zones prioritaires qui a pour objectif d'optimiser les conditions d'enseignement pour les élèves qui sont dans des environnements éducatifs difficiles. Pour autant nous n'accepterons pas que cela se fasse au détriment des autres enfants.*
> *Contrairement aux effets d'annonces du gouvernement qui affiche que priorité doit être donnée au primaire, l'école publique est mise à mal, et plus particulièrement en Ardèche.*
> *Ces décisions représentent un véritable camouflet à l'égard de toutes celles et ceux, parents, enseignants, qui n'ont pas cessé de se mobiliser pour obtenir des conditions décentes d'enseignement. Aussi nous sommes aux côtés des parents et des enseignants dans les écoles du département qui sont mobilisés.*
> *A Privas, après la fermeture d'une classe à René Cassin l'an dernier, c'est encore la fermeture d'une classe à Roger Planchon pour la prochaine rentrée entraînant la perte d'un demi-poste de direction ; un demi-poste de maître en soutien en moins à Clotilde Habozit, école qui en a pourtant bien besoin ; et des menaces, pour l'instant écartées, de fermeture de classe à Rosa Parks.*
> *Les élus du Conseil Municipal de Privas dénoncent ces décisions et estiment qu'elles porteront considérablement atteinte à la qualité de l'enseignement apportée aux élèves, notamment ceux en difficulté, en surchargeant les classes. Ils estiment que la scolarisation des enfants doit se faire dans les meilleures conditions grâce à un service public de qualité. Pour cela, l'État doit fournir à l'école les moyens de fonctionner efficacement.*
> *Dans cette perspective ils apportent leur soutien aux enseignants et aux parents en vue d'obtenir les moyens nécessaires pour conserver une école de qualité. »*

Vous m'avez proposé ce matin des modifications, certaines que j'accepte dans la mesure où j'avais fait ce vœu un peu rapidement et certaines choses un peu mal dîtes. Par contre, je souhaiterai que l'on discute d'autres modifications qui me paraissent moins judicieuses.
J'ai un peu de mal à comprendre ce qui peut gêner politiquement dans le vœu présenté à part quelques tournures qui pouvaient être améliorées. La majorité serait-elle devenue « macroniste » ? Vous avez gommé apparemment tout ce qui concerne la remise en cause du Ministère. Je trouve que c'est une responsabilité du Gouvernement. Vous avez gommé aussi tout ce qui touche les écoles de l'Ardèche et puisque, paraît-il, Privas est la « capitale de l'Ardèche », il me semble qu'elle se doit de dénoncer les fermetures dans l'ensemble du département, tout aussi malvenues d'ailleurs que celle de Privas. Je me demande quelles sensibilités cela pourrait gêner.

Michel VALLA :
« On se bat. Nous avons rencontré le Directeur académique et les 2 formations de parents d'élèves avec Marie-Dominique ROCHE. Nous avons tous intérêt à lutter pour préserver ces 2 classes, c'est évident.
Je lis rapidement le message qui accompagnait la proposition de vœu de ce matin :

> *Afin qu'il puisse recueillir un vote unanime de l'ensemble des membres du conseil municipal, une nouvelle rédaction du vœu proposé par le groupe communiste, républicain et citoyen est présentée.*
> *L'objectif est qu'il puisse refléter l'ensemble des sensibilités représentées au sein du conseil municipal.*

Dans l'esprit, votre vœu est respecté. Nous sommes d'accord.
Nous sommes un groupe de personnes qui avons des sensibilités différentes. Je suis persuadé que tout le monde est d'accord pour que l'on fasse en sorte de barrer la route à ces fermetures. Pour Roger PLANCHON, cela va être un peu compliqué puisque nous avons régulièrement des contacts avec le Directeur académique. A priori, il est fermé sur PLANCHON.
Ça n'a pas été le cas, et on s'est engagé par rapport à Rosa PARKS, notre argument a été le suivant : nous avons un projet immobilier à proximité, il risque même d'y en avoir plusieurs, cela conforterait l'effectif de Rosa PARKS. Nous sommes obligés d'en venir là et faire une sorte de pression auprès du Directeur académique pour qu'il entende les propositions à la fois de la municipalité mais aussi les convictions qu'ont les enseignants et les parents d'élèves de défendre cette classe qui risque de fermer à Rosa PARKS. C'est en présentant ce type d'argument que l'on a éloigné le risque. Nous avons été assez incisifs et le Directeur académique a dit que puisque la commune s'engage, lui aussi s'engage. Nous allons voir comment on peut gérer les 2 ou 3 prochaines années. Ce n'est jamais gagné de manière définitive. Nous ne sommes pas les seuls. Vous

savez combien de postes sont menacés autour de nous ?. Ce n'est pas pour autant qu'il faut s'en satisfaire. Par contre, que la capitale de l'Ardèche, qu'est Privas, fasse peut-être un peu d'ingérence dans les communes voisines, ça me parait un peu déplacé. On peut donner un avis. Au départ, il y avait plus de postes prévus en fermeture, nous nous sommes étonnés de ce fait là. »

Chantal BATTAIN :
« D'autant plus qu'il s'agit d'un problème de territoire rural propre à l'Ardèche. Je ne comprends pas pourquoi le fait d'évoquer l'Ardèche et les fermetures en Ardèche vous gênent ! »

Michel VALLA :
« Vous voulez que l'on rajoute que l'on s'étonne aussi des différentes fermetures qui sont proposées dans le département ? On peut le dire. »

Chantal BATTAIN :
« Ce qui touche le département nous touche et vice et versa. C'est une politique globale qui n'est pas normale. »

Michel VALLA :
« Il y a des fermetures qui sont compensées par des ouvertures. Vous le savez bien. Il n'y a pas que des fermetures brutes y compris parfois dans une même ville. »

Chantal BATTAIN :
« Vous parlez des services départementaux parce que vous ne voulez pas parler du Ministère. On sait bien que les services départementaux suivent la feuille de route du Ministère. »

Michel VALLA :
« Nous, nous avons à faire au Directeur académique de l'Ardèche. »

Chantal BATTAIN :
« Vous ne voulez pas faire de politique ! vous ne voulez pas dire que c'est le Ministère. Vous êtes devenu macroniste alors?! »

Michel VALLA :
« Notre interlocuteur, c'est le Directeur académique et pas le Ministre. »

Chantal BATTAIN :
« Vous savez bien qu'il met en œuvre la politique nationale ? Je voudrais que l'on rappelle que déjà l'an dernier il y a déjà eu une fermeture de classe. »

Michel VALLA :
« On s'est battu l'année dernière avec Marie-Dominique ROCHE. »

Chantal BATTAIN :
« Je dis que c'est la 2ème fois, par les mesures qui sont prises, que Privas ferme une classe. C'est la 2ème année consécutive. Et c'est pas fini.... »

Michel VALLA :
« Il y a des mesures nationales répercutées à l'échelon départemental. Le Directeur académique était désolé de nous apprendre qu'il était contraint par des chiffres. »

Christian GRANGIS :
« Ce n'est pas une originalité de voir arriver ce dossier. Ça fait plus de 20 ans que je le vois, on le voyait déjà avec JOSPIN, CHIRAC, HOLLANDE, MACRON. A chaque nouveau Président, il y a effectivement toutes les années partout en France une déflation au niveau des postes et des fermetures de classes partout. Ce n'est pas une originalité, je le vois depuis 20 ans. On peut effectivement s'en étonner. Ce qui est sûr c'est que je voterai le vœu, mais je le voterai en me disant que je m'attends à la prochaine fermeture de classe sous peu ou à la suppression de poste. C'est décidé, vous avez vu 50 000 fonctionnaires en moins, ils sont bien quelque part ! Je suis affolé de cette politique qui vient d'en haut qui touche à la fois les médecins, les écoles, la baisse des acquis des fonctionnaires. Bref il n'y a pas un seul dossier qui va dans le bon sens, tous les dossiers vont à la baisse et j'en suis effaré. C'est un fait et ce n'est pas ma politique à moi. »

Chantal BATTAIN :
« Je voudrais simplement rajouter que j'espère que vous n'en profiterez pas, vous aussi, pour faire des économies sur les enfants de Privas et demander maintenant à l'école Roger Planchon de remonter au Montoulon, parce que les enseignants y sont opposés et ce serait vraiment la double peine pour eux. Des classes plus chargées, peut-être des projets abandonnés

et qui plus est, dans des locaux inappropriés. J'espère que ce n'est qu'un procès d'intention de ma part sans lien avec la réalité. »

Michel VALLA :
« Madame BATTAIN, vous allez toujours très vite en besogne. Avons-nous décidé un transfert d'école ? Nous avons étudié la possibilité de transférer l'école pourquoi ? Pour 2 raisons, premièrement l'école Planchon ne nous appartient pas, on paye une location au Département, vous le savez très bien, et deuxièmement l'école du Montoulon est vide. »

Chantal BATTAIN :
« Et pour cause ! »

Michel VALLA :
« Et pour cause ? Est-ce notre faute si elle est vide ? »

Chantal BATTAIN :
« Ce n'est pas de votre faute si les centres de loisirs ont disparu ?! »

Michel VALLA :
« Nous y avons renoncé car une étude a démontré que ce n'était pas raisonnable. Nous nous sommes pliés à la volonté à la fois des parents et à la règle qui consistait à dire que la réouverture de l'école engendrait de gros travaux très chers. Pour l'instant, le projet est suspendu. »

Souhila KHEDIM :
« Allons-nous voter le vœu de Chantal puis le vôtre ou alors y'a-t-il qu'un seul vœu ? »

Isabelle MASSEBEUF :
« Si nous ne nous mettons pas d'accord, il y aura 2 votes. »

Michel VALLA :
« On vient vers vous, on vous tend une perche en le modifiant pour que ce vœu soit d'abord actualisé (puisque ce ne sont plus 2 postes mais 1 poste) et deuxièmement on fait en sorte qu'il soit convenable sur le fond et la forme. »

Souhila KHEDIM :
« Effectivement sur ce sujet-là on est tous d'accord. »

Michel VALLA :
« Vous êtes d'accord Madame BATTAIN ? »

Chantal BATTAIN :
« Oui. Même si quand même le sens est affaibli c'est clair, je pense qu'il vaut mieux voter un vœu à l'unanimité sur ce sujet-là. »

Michel VALLA :
« Dont vous êtes à l'origine Madame BATTAIN. Bravo. »

[Applaudissement des élus]

Chantal BATTAIN :
« Si vous saviez comme j'ai le sens de la gloire ! »

Christian GRANGIS :
« Que ne ferions-nous pas pour Madame BATTAIN ! »

Michel VALLA :
« Même Monsieur GRANGIS vote pour. C'est quand même une belle avancée. Parfait merci beaucoup. »

A l'unanimité par 28 voix pour, le Conseil Municipal a

- Adopté le vœu ci-après :

> *« Chaque année à pareille époque, la direction des services départementaux de l'Education Nationale présente une nouvelle carte scolaire, c'est-à-dire les projets de fermetures ou d'ouvertures de classes pour la prochaine rentrée.*

Si personne ne remet en cause, par exemple, la décision du dédoublement des classes pour diminuer le nombre d'enfants scolarisés par classe dans les zones prioritaires en vue d'optimiser les conditions d'enseignement pour les élèves qui sont dans des environnements éducatifs difficiles, nous regrettons vivement que cela se fasse au détriment des autres enfants.

Contrairement aux effets d'annonces du gouvernement affichant que priorité doit être donnée au primaire, une classe sera fermée à l'école Roger PLANCHON et un demi emploi de maître en soutien sera retiré à l'école Clotilde HABOZIT.

Aussi sommes-nous aux côtés des parents et des enseignants des écoles Roger PLANCHON et Clotilde HABOZIT qui demeurent mobilisés contre la fermeture et le retrait annoncés.

Les élus du Conseil Municipal de Privas regrettent ces décisions et estiment qu'elles porteront atteinte à la qualité de l'enseignement apportée aux élèves, notamment ceux en difficulté, en surchargeant les classes. Ils estiment que la scolarisation des enfants doit se faire dans les meilleures conditions grâce à un service public de qualité. Pour cela, l'État doit fournir à l'école les moyens de fonctionner efficacement. »

Michel VALLA :
« Barnabé, si tu veux évoquer ta question. »

Barnabé LOUCHE :
« Monsieur le Maire, vous vous étiez engagé, nous nous étions engagés sur le devenir de la maternité de l'hôpital de Privas, devant le Conseil Municipal. Je me permets donc d'y revenir à travers cette question qui est la suivante :

Le gouvernement vient de supprimer encore récemment la maternité de Creil dans l'Essonne (1500 accouchements) ou du Blanc dans l'Indre (360 naissances), des décisions à chaque fois l'encontre des élus locaux et de la population locale.
Comme l'indique justement le Journal Du Dimanche d'hier, en ce qui concerne les maternités, il y en avait 1 369 en 1975, 814 en 1996 et 498 en 2016. Une division + que par 2.
Et cela alors que la natalité est restée dynamique au cours de cette période, avec 710 000 à 800 000 naissances par an.
Les élus de Privas ne se passent pas une seule journée sans être interpellés sur le devenir de notre hôpital et de sa maternité.
A travers le mouvement des "gilets jaunes" mais pas seulement, les français souhaitent une démocratie plus directe et avoir leur mot à dire sur le devenir de leurs services publics de proximité.
Monsieur Le maire, êtes-vous d'accord pour organiser un référendum local sur le devenir de notre hôpital?
Comment souhaitez-vous informer la population sur les choix à venir pour l'hôpital de Privas ? »

Michel VALLA :
« Je vais te dire franchement ce que je pense très sincèrement. Tu avais toute latitude pendant le temps où tu étais Président du Conseil de Surveillance (4 ans et demi) de dénoncer ces dysfonctionnements, non seulement les dénoncer mais monter au créneau pour nous entraîner dans ton sillage pour dire Ce n'est plus acceptable, ce n'est plus pensable. Ces renvois, ces atermoiements sont quand même difficiles à supporter, nous t'aurions suivi si tu avais tapé le poing sur la table et si tu avais dit Si c'est comme ça, je démissionne, je ne peux plus accepter d'être Président du conseil de Surveillance dans ces conditions, nous t'aurions suivi. Je prends à témoin Isabelle MASSEBEUF. Nous avons fait des tas d'observations, pas seulement nous, les syndicats aussi, tout au long de ce trajet qui nous inquiétait par rapport à la maternité et chaque fois nous avons été frustrés. Nous avons dit Tôt ou tard, on va être contre le mur et ça sera peut-être trop tard. C'est bien le cas.
Maintenant tu me demandes d'organiser un référendum ?! Il y a quelque chose qui ne colle pas. Le référendum est soumis à des règles. Je ne peux pas imaginer organiser un référendum. Il peut y avoir des débats, comme celui de l'autre soir, Madame BATTAIN, ce débat qui a eu lieu à la salle du Champs de Mars a été productif. Souhila tu y étais, il y avait des élus présents et nous avons été confrontés à la réalité de la maternité. Aujourd'hui même, j'ai eu 2 fois Monsieur BOUFFIES, j'ai eu également tout à l'heure Brigitte LINARD, responsable des sages-femmes, pour l'encourager. Je lui ai dit de tenir bon, de ne pas céder, de ne pas lâcher prise. Je ne sais pas si cela sera nécessaire, parce qu'à un moment donné nous allons être confrontés à la réalité, c'est-à-dire fin mars où la conclusion va être envoyée. Je rappelle aussi, car ce n'est pas la première fois Barnabé, tu envoies toujours tes demandes à la dernière minute, celle-là à 18 h 01. Je vous remercie Madame BATTAIN d'avoir envoyé votre vœu une semaine avant, ça nous a permis, comme vous le voyez de travailler et d'échanger. »

Chantal BATTAIN :
« C'est le délai légal. »

Michel VALLA :
« Je sais, mais sur la forme vous pouvez comprendre, nous avons reçu la question ce matin à 8 h 30. Comment veux-tu qu'on travaille là-dessus. »

Christian GRANGIS :
« C'est le règlement intérieur. »

Michel VALLA :
« Depuis ce matin, j'ai tenté de contacter 2 ou 3 fois Monsieur LENOBLE, Secrétaire Général de la Préfecture, mais il était occupé. J'aurais voulu avoir son avis sur l'organisation d'un référendum. Moi ça me paraît complètement impossible. Sur ce dossier, tu es en décalage, c'est dommage Barnabé parce qu'on aurait pu se retrouver sur ce combat. Alors ça n'empêche pas de le faire. Tu ne peux pas faire des choses comme ça. »

Barnabé LOUCHE :
« Je suis un peu triste quand je vous écoute car dans mes précédentes prises de parole ici, j'ai demandé l'union sacrée et je crois que nous étions plutôt d'accord sur l'union sacrée. Aujourd'hui dans cette question, je ne vous remets pas en cause, je ne remets en cause personne et là vous êtes en train de faire de la politique politicienne. Ce n'est pas bien.
Sur l'histoire de l'Hôpital et de la maternité depuis 4 ans, dire que je n'ai pas été inquiet, c'est complètement faux, puisqu'en 2016, je rappelle, que l'autorisation de la maternité était en suspend et que nous avons obtenu l'autorisation pour 5 ans. 2 ans après, il y avait une vraie inquiétude sur le maintien de la maternité. Nous avons obtenu des garanties en 2016 sous la mandature de François HOLLANDE. Nous avons gagné une première bataille en 2016, tout n'était pas rose, nous avons eu des échanges, seul à seul, sur la question des recrutements de gynécologues, vous le savez, on a eu des échanges sans presse etc… ça n'a jamais été rose, ça a toujours été difficile.
Aujourd'hui, ce n'est pas le sens de la question, l'Hôpital de Privas n'a jamais un modèle économique, nous ne pouvons pas avec les lois qui sont faites avoir un modèle économique soutenable, on le voit avec la maternité de Romans – Saint Vallier qui est déficitaire à plus de 1,8 M€ avec plus de 1 000 accouchements. Donc la question de savoir s'il faut 100 ou 200 accouchements de plus pour avoir une maternité soutenable, ce n'est pas le cas. Mon souci aujourd'hui, c'est de dire que nous sommes dans un moment sérieux de ce combat, il faut associer un maximum de monde, des réunions à 50, 100 c'est très bien, mais je souhaite un vrai débat et que l'ensemble de la population puisse y prendre part. »

Michel VALLA :
« Ce n'est pas possible. »

Barnabé LOUCHE :
« Alors si vous ne pouvez pas me répondre ce soir, prenons rendez-vous si vous en êtes d'accord avec la Préfecture pour imaginer toutes les possibilités. L'essentiel est de dire que nous sommes une ville Préfecture, notre maternité est en danger, il faut informer toute la population, et ce, de la meilleure façon qu'il soit.
Demain si on enlève ce service public, il ne reviendra jamais dans notre ville. Quand on supprime aujourd'hui un service de type santé, il ne revient pas. Ce n'est pas un service préfectoral dans lequel on peut bouger. Donc c'est une décision historique, pour moi tous les citoyens doivent prendre part à ce débat et si nous pouvons organiser, de la meilleure façon qu'il soit, un référendum, je pense que ce serait une bonne chose pour notre territoire. »

Michel VALLA :
« Mais ce n'est pas possible, il faut le comprendre. Nous sommes tous préoccupés, nous sommes tous d'accord, il faut se battre pour préserver cette maternité, c'est évident, mais les moyens pour y parvenir sont divers évidemment. Par contre le référendum je ne vois pas comment on pourrait organiser un référendum illégal. On va se faire tacler. »

Chantal BATTAIN :
« Pourquoi pas un référendum qui s'inscrirait dans le cadre d'une mobilisation de la population ? Je rappelle tout de même qu'une pétition est déjà en cours et que si certains ne l'ont pas signée c'est peut-être le moment. Simplement je m'étonne que l'ancien Président du Conseil de Surveillance n'ait pas été au courant de la situation de la maternité plus tôt. S'il avait été adhérent du collectif des usagers de l'Hôpital (au lieu de le dénigrer), il aurait été informé depuis des années et aurait peut-être voté pour le vœu présenté par notre groupe. De plus, tu interpelles le Maire, alors que contrairement à ses bonnes paroles, il n'a aucun pouvoir dans ce domaine, ce qui est peut être regrettable mais c'est comme ça, que tu le veuilles ou non. Son seul pouvoir serait d'organiser la mobilisation des habitants comme à Vierzon par exemple, mais on sait que ce n'est pas son genre. Je t'invite à lire régulièrement la lettre d'information de la coordination nationale pour comprendre comment tout cela fonctionne et mieux prévoir l'avenir. »

Christian GRANGIS :
« Madame BATTAIN, bravo ! »

[Rires de certains membres de l'Assemblée]

Marie-Françoise LANOOTE :
« Pourquoi pas ? Je n'y crois pas franchement car qu'est-ce que ça donnera après ? C'est-à-dire que l'on risque peut être de faire naitre des espoirs et on ne sera pas en capacité de dire que l'on y est pour quelque chose. Comme vous l'avez dit, ce n'est pas de la compétence de la commune.
Par contre, je pense effectivement qu'il faut rester unis et le dire haut et fort et peut être envisager une autre manière de le faire remonter au niveau national, car c'est au niveau national que ça se passe. Rappelez-vous pour celles et ceux qui étaient là au début des années 2000, Elisabeth GUIGOU est venue amener son chèque. C'était déjà un problème de survie de la maternité de Privas. J'étais là le jour où elle est venue. Et pourquoi est-elle venue soutenir la maternité de Privas et pourquoi avons-nous eu de l'argent ? Parce ce que des politiques locaux se sont bougés tous bords confondus (bien sûr il y en avait 1 ou 2 en tête de cortège), et ont fait bouger les choses au niveau national. Si on ne prend pas le problème au niveau national et que l'on reste cantonnés au niveau Privadois, je n'y crois pas. »

Alain MAUSSE :
« Il y a eu un exemple il y a quelques années avec la maternité de CARHAIX en Bretagne qui était en péril. Le Maire avec tout son conseil municipal a manifesté avec la population. Cela a fonctionné et a permis de la faire tenir 4 ans supplémentaires, après elle a fermé quand même.
Ce que je veux dire, c'est qu'il ne faut pas donner de faux espoirs aux gens. »

Michel VALLA :
« C'était une autre époque. »

Christian GRANGIS :
« Ce vœu qui émane de notre collègue Monsieur Barnabé LOUCHE, me semble complètement loufoque je dois dire, et je suis de l'avis de Madame BATTAIN.
Par contre le problème des Hôpitaux notamment des maternités, va beaucoup plus loin, c'est toute une politique de la famille qui n'a pas été mise en place et par conséquence, il n'y a plus d'enfant. L'égalité homme/femme au travail, c'est moins d'enfants ! Il faut le savoir. Il y a moins d'enfants et on ferme les maternités c'est un fait. D'autre part, notamment le salaire parental aurait permis aux familles d'avoir beaucoup plus d'enfants, ça n'a pas été fait. On le voit au niveau des retraites, pour 1 enfant il y avait 3 années de retraite. Mais c'est fini, et ça n'encourage pas les gens à faire des enfants. Toutes ces mesures anti famille ont provoqué la chute du nombre de naissances. C'est du ressort du gouvernement, ce n'est pas de notre ressort. A Privas, je souhaite garder la maternité, parce que la maternité c'est la vie.
Je voterai n'importe quel vœu, même si c'est celui de Monsieur Barnabé LOUCHE, si il faut le faire. J'estime que ça va au-delà de nos convictions propres de Petite politique. Il faut effectivement sauver cette maternité je suis le premier à le dire, si on peut le faire, il faut le faire. »

Barnabé LOUCHE :
« Je suis triste des propos de Madame BATTAIN. Elle en porte sa responsabilité. Je ne suis pas là pour tacler les collègues. Le sens de la politique pour moi c'est de préserver des services publics, de proposer des services publics à un territoire qui est rural comme le nôtre, de faire participer les habitants à la vie publique de la cité. Si je suis élu dans une ville, c'est pour la défendre et faire participer les citoyens à la vie de ma cité. Quand notre territoire ne pourra plus mettre au monde et qu'on n'aura pas posé la question aux citoyens, j'en serai triste.
Monsieur le Maire, je ne suis pas en capacité d'organiser un référendum, c'est la possibilité du Maire, c'est votre choix. Quoi qu'il arrive, je souhaite que l'on fasse l'union, que l'on continue de faire l'union sur ce sujet. Savoir si je suis ou j'étais adhérent ou pas de telle association, ce n'est pas la question. La question est que dans quelques semaines (sauf grande surprise), l'Agence Régionale de Santé va nous annoncer la volonté de fermeture de la maternité. Plus de personnes seront mobilisées et mieux ça sera pour engager ce combat (comme il y a eu à CARHAIX il y a 10 ans ou à CREIL dernièrement). »

Michel VALLA :
« S'il n'y avait pas eu mise sous tutelle, la maternité n'aurait pas été menacée aussi rapidement. Tu le sais très bien puisque tu as dit tout à l'heure qu'on avait une validation pour 5 ans. Malheureusement cette mise sous tutelle a précipité les choses ou précipite les choses (en tous cas dans les esprits). Malheureusement, je ne vois pas comment on peut organiser un référendum. Concernant l'organisation de débats ou la mise en place de pétitions, je pense que toutes les idées sont bonnes à prendre c'est évident. Nous sommes d'accord sur le fond. »

Isabelle MASSEBEUF :
« Je voudrais confirmer l'union sacrée pour l'Hôpital, pour l'ensemble de ses services. Nous l'avons déjà dit mais je le redis à titre personnel. C'est bien de le répéter. Comme tu l'as souligné, la maternité a été souvent l'objet d'inquiétudes. D'ailleurs, j'ai entre les mains un courrier que nous t'avions adressé avec le Maire le 9 juin 2015 par rapport à certaines inquiétudes que nous avions sur le fonctionnement de la maternité. Effectivement, on a joué le jeu, on n'a jamais communiqué, on n'a jamais été contreproductif ni quoi que ce soit. Sauf que quand j'apprends, la semaine dernière par Monsieur BOUFFIES, qu'on va finir l'année peut être sans franchir le seuil des 200 naissances à la maternité de Privas, et que les femmes vont accoucher à Valence, à Montélimar ou à Aubenas, moi je dis Depuis le 9 juin 2015, qu'est-ce que le Président du Conseil de Surveillance de l'époque a mis en place pour inverser cette tendance et faire en sorte que la

maternité arrête de perdre des naissances chaque année ? C'est un problème. Je veux bien qu'on fasse un référendum, mais bien sûr que tout le monde va dire Oui pour le maintien de la maternité. Mais pourquoi en 3 ans, on a perdu autant de naissances à Privas ? Ce sont des questions techniques qui relèvent aussi de la sécurité des parturientes, ce n'est pas un référendum qui va les régler. Je regrette que effectivement on mette ces questions-là, parce que ce n'est pas servir l'Hôpital, ce n'est pas servir la maternité. Je répète que je suis favorable à ce que tous, on puisse se serrer les coudes et avoir un message commun. Par contre, il ne faut pas inverser les rôles Barnabé. Comme cela a été dit, tu as assuré pendant 4 ans et demi la présidence du Conseil de Surveillance et maintenant tu viens demander au Maire ce qu'il prévoit de faire alors, qu'en plus, il y a un administrateur. Il faut arrêter d'inverser les rôles. »

Barnabé LOUCHE :
« Ce n'est pas inverser les rôles que de demander au Maire d'organiser un référendum. Je ne demande pas au Maire quoi que ce soit d'autre que de consulter ses concitoyens. Je veux bien qu'on m'accuse de tous les maux de cet Hôpital et de savoir si les femmes accouchent ou non à privas. Il faut maintenant revenir un peu sur terre, sur les prérogatives d'un Conseil de Surveillance qui a été affaibli par la loi Bachelot le moment venu. »

Isabelle MASSEBEUF :
« Après Roseline BACHELOT, il y a quand même eu des ministres de la santé. Rassurez-moi, et c'était sous la Présidence de François HOLLANDE. »

Barnabé LOUCHE :
« Sur la question des maternités, nous avons mis en place notamment des consultations à La Voulte, nous avons mis en place une convention avec Montélimar pour la formation des sages-femmes, nous avons mis en place plein de choses pour faire en sorte de garder notre patientèle et diminuer le taux de fuite. Je me suis battu sans cesse (et les rapports peuvent le montrer) pour moderniser cette maternité alors même que le déficit était là. »

Isabelle MASSEBEUF :
« Ce n'est peut-être pas qu'une question de déficit ! »

Barnabé LOUCHE :
« Encore une fois, je pense que malheureusement nous sommes dans un cercle vicieux. Je veux bien porter toutes les responsabilités des Chefs de services, des Directeurs etc...là aussi vous êtes dans une démarche politicienne Madame MASSEBEUF et je le regrette, c'est vraiment dommage.
Moi je demande juste de consulter les citoyens, ce n'est pas une attaque contre Monsieur le Maire. Ce n'est pas une aberration de dire Consultons les citoyens ! »

Christian GRANGIS :
« Ils vont tous dire qu'ils sont d'accord. »

Chantal BATTAIN :
« Par contre, il me semble que le rôle d'un Maire c'est quand même aussi d'organiser la mobilisation. Regardez ce qui se fait ailleurs à Vierzon etc… où les Maires sont impliqués. »

Michel VALLA :
« Je suis d'accord avec vous Madame BATTAIN. Cela se fait en catimini actuellement à travers des discussions des débats et des échanges. Pas en public. Pourquoi voulez-vous qu'on mette en public des choses qui vont permettre peut être de trouver des solutions pas uniquement pour la maternité, vous le savez malheureusement, il y a aussi d'autres services à risques. Aujourd'hui, il faut vraiment se mobiliser, nous sommes bien d'accord. Toutes les idées sont bonnes à prendre, sauf le référendum.
Merci. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 30.

Le Secrétaire de séance,
Jacques GOUSTY

Mairie de PRIVAS "ardèche"

Le Maire,
Michel VALLA

Mairie de PRIVAS "ardèche"

Compte rendu affiché le 11 juin 2019
Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.